Département d'Ille et Vilaine
Commune de Guipry-Messac

Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	30.11.2022	11.09.2023

RENNES (siège social)
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
Fax : 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 92 40
Fax : 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr

DÉCHETS
Pièce 7.2.5

Code affaire : 17-0125
Resp. étude : PS

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires

RAPPORT ANNUEL 2020



smictom
des Pays de Vilaine

Le service public
de vos déchets

Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

NOTE À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Pour les non initiés, la signification de ces acronymes et une définition de certains termes est évoquée au fil des pages. Le glossaire, en dernière page de ce document, apporte également un éclairage sur le sens de ces mots.

La publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation. En effet, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2224-17-1 qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.

ÉDITO

Juin 2021 à Pipriac,

Nous sortons petit à petit d'une crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé notre quotidien pendant plus d'un an. 2020 aura été une année exceptionnelle et les indicateurs de notre activité de prévention et de gestion des déchets témoignent de cette situation inédite.

Aujourd'hui, même si la situation reste fragile, une certaine visibilité se profile. Celle-ci nous guide pour poursuivre les projets déjà engagés, les faire évoluer et travailler sur d'autres pistes d'amélioration de la gestion de nos déchets. Notre nouvelle équipe motivée et investie, mise en place après l'été 2020, trace les contours de notre vision politique pour le mandat 2020-2026. La vision est claire : il s'agit désormais de réduire nos déchets pour maîtriser au maximum les augmentations de charges à venir et pour satisfaire les nouveaux objectifs de la réglementation, énoncés dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, complétée en 2020 par la loi « Anti-Gaspillage et Économie Circulaire ». Ces objectifs doivent être satisfaits à l'horizon 2025-2030.

Le défi ne sera pas simple à relever. L'augmentation de la TGAP sera imposée. Il s'agit d'une taxe gouvernementale sur les activités polluantes, dont l'enfouissement des déchets fait partie. Même si, sur notre territoire tous les efforts pour réduire l'enfouissement de nos déchets ont été entrepris, cette décision gouvernementale, bien que sensée, tombe au plus mal. Elle arrive dans un contexte local de rénovation profonde de l'usine de valorisation énergétique de Rennes, qui nous obligera à réorienter nos déchets résiduels et les déchets encombrants de nos déchèteries vers l'enfouissement, plus taxé, ou vers des installations d'incinération plus éloignées, donc plus coûteuses.

Toutefois, même si elles sont certaines, les futures augmentations de nos charges, répercutées inévitablement sur la redevance, devraient être contenues grâce à des solutions durables comme la mise en place de l'accès informatisé dans les déchèteries ou des actions renforcées pour aider à réduire la production de déchets. C'est ce sur quoi nous travaillons.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Christine GARDAN
Présidente du Smictom des Pays de Vilaine

CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR A DESTINATION DES SERVICES PUBLIQUES DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Objectifs réglementaires nationaux avec la loi LTECV[1] et la loi AGEC[2]	**Objectifs réglementaires de la région Bretagne avec le PRGPD[3]**	**En 2020 au Smictom des pays de Vilaine...**	
=> 55 % des déchets produits doivent être valorisés (valorisation matière et organique) d'ici 2020 et 65 % d'ici 2025.	=> Respect de l'objectif national.	=> 63,33 % des déchets sont valorisés par le recyclage et le compostage.	✓
=> Le tri à la source des biodéchets, la collecte sélective et la valorisation des biodéchets doit s'appliquer auprès de tous les producteurs avant le 31 décembre 2023.	=> Mise à disposition de moyens de tri à la source pour tous les bretons et réduction de la fraction fermentescible dans les déchets résiduels à 20 % en 2025 et 15 % en 2030.	=> Une collecte séparée des biodéchets est en place depuis 2013 pour tous les usagers.	✓
=> Les collectivités doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative (15 millions de français couverts en 2020 et 25 millions en 2025)	=> 40 % de la population bretonne en 2025, 55 % en 2030.	=> La redevance incitative est effective depuis 2014.	✓
=> Réduire de 30 % les déchets non dangereux enfouis (hors gravats) en 2020 et de 50 % d'ici 2025.	=> Trajectoire zéro stockage de déchets non dangereux valorisables en 2030 (hors gravats), sauf pour les déchets de crise et de situations exceptionnelles.	=> - 33,38 % de déchets enfouis.	✓
=> - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010 puis - 15 % d'ici 2030.	=> Réduction (hors végétaux, de 12 % en 2020 par rapport à 2016 et de 16 % en 2030 par rapport à 2016.	=> - 4,34 % de Déchets Ménagers et Assimilés.	✗
=> Réemploi de 5 % des déchets ménagers d'ici 2030.	=> Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objeterie, matériauthèque...).	=> 2 recycleries sur le territoire du Smictom. L'une depuis 2006, l'autre depuis 2013. Mais moins de 1 % des déchets suivent une filière de réemploi.	✗
=> Étendre les consignes de tri à tous les emballages d'ici 2022.	=> Respect de l'objectif national.	=> Tous les emballages se trient depuis le 1er juin 2019.	✓
=> Dispositif de collecte harmonisé en France d'ici 2022 : organisation de la séparation des flux de déchets, des consignes de tri correspondantes et des couleurs de contenants associés.	=> Respect de l'objectif national.	=> Respect des codes couleurs des contenants selon les flux collectés et les consignes de tri.	✓
	=> Stabilisation de la production de végétaux en 2020 par rapport à 2016 et réduction de 20 % de végétaux en 2030 par rapport à 2016.	=> - 18,72 % par rapport à 2020. => - 1,54 % par rapport à 2019 (Indication plus pertinente en raison de la particularité de 2020 avec les fermetures des déchèteries).	✓

[1] Loi LTECV : Loi pour la Transition Écologique et la Croissance Verte - [2] Loi AGEC : Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire
[3] PRGPD : Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets

Sommaire

FAITS **MARQUANTS** 6

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE** 8
- Fiche d'identité 8
- Compétences 9
- Gouvernance et fonctionnement 10
- Synoptique général des déchets 12

INDICATEURS **TECHNIQUES** 14
- Les collectes 14
- Flux et tonnages 16
- Traitement et valorisation 20
- Compostage des biodéchets 22
- Composition des déchets 24
- Sensibilisation et prévention 25

INDICATEURS **FINANCIERS** 26
- Coûts de gestion des déchets 26
- Détail des dépenses et des recettes 28

REDEVANCE 30
- Modes de calcul et tarifs 30
- Facturation et réclamations 32

GLOSSAIRE 34

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES SERVICES

Dès le premier confinement, à partir de mars 2020, la crise sanitaire a eu des effets non négligeables sur la gestion quotidienne des déchets.

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE PRÉSERVÉE

La société Coved, prestataire de collecte et de maintenance des bacs a fait un travail remarquable et a su préserver la collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire dans leur intégralité. Ceci n'a pu se faire qu'en ayant recourt à de l'emploi intérimaire pour pallier les absences légitimes en lien avec le risque sanitaire. L'élan de solidarité des usagers envers les agents de collecte, avec les dessins et les messages d'encouragement positionnés sur les bacs, a sans doute participé au maintien de la motivation des agents dans ce contexte difficile et sans précédent.

LE TRI DES EMBALLAGES ASSURÉ

Les activités de traitement des déchets étant considérées comme des activités essentielles, le constat a été le même au centre de tri Paprec Trivalo-Bretagne. Celui-ci a faiblement été impacté par l'épidémie de COVID-19, notamment grâce à des mesures de gestes barrières qui ont été mis en place très rapidement.

APRÈS LE 1ER CONFINEMENT, LE CASSE-TÊTE DE LA RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Du côté des déchèteries, le bilan est plus mitigé. Comme 73 % des déchèteries françaises, celles du Smictom ont été totalement fermées pendant le premier confinement de mars à juin 2020, cette activité ayant été jugée comme non prioritaire par l'État.
La reprise des activités en déchèterie, même si elle s'est faite par étapes (réouverture seulement pour l'apport de végétaux dans un premier temps, ouverture de créneaux supplémentaires dans un second temps) a été difficile sur certains sites pendant tout l'été. Il faut dire, que cet arrêt soudain du service de collecte en déchèterie s'est couplé avec les fermetures temporaires de certaines déchèteries qui étaient programmées dans le cadre des travaux de mise aux normes et d'installation du dispositif d'accès informatisé. De plus, il a fallu faire face à la sollicitation extrême des prestataires d'enlèvements des bennes par toutes les collectivités d'Ille-et-Vilaine, ce qui a engendré des retards dans les commandes d'évacuation des déchets apportés de façon incessante.

LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA PROTECTION DES AGENTS ET DES SALARIÉS

Que ce soit dans les services administratifs, qui ont pu poursuivre leur activité en télétravail et qui ont adapté leurs missions pendant le confinement (saisie des demandes de pass déchets), dans les déchèteries ou sur le site de la lande de libourg à Guignen, un protocole sanitaire rigoureux à été mis en place. Désinfection quotidienne des lieux, pose de Plexiglas dans les bureaux, achat de gel de désinfection et de masques homologués pour la protection des agents ont permis aux services de reprendre le travail en présentiel sereinement et d'éviter les contaminations.







TRAVAUX DANS LES DÉCHÈTERIES

Avec une augmentation de 59 % des tonnages de déchets apportés en 10 ans, les déchèteries sont des lieux de plus en plus fréquentés par les usagers et sont devenues inadaptées au fil du temps.

Pour répondre aux normes réglementaires, proposer des sites davantage sécurisés, et en fluidifier l'accessibilité, le programme de rénovation et d'amélioration du fonctionnement des déchèteries, étudié par les élus de la mandature précédente, est entré dans sa phase opérationnelle fin 2019. Les travaux sur certaines déchèteries (Guichen notamment) ont pris un peu de retard avec la pandémie. Ils se sont terminés en juillet 2020. Les mises aux normes ont concerné la sécurité et les aspects environnementaux. Elles se sont concrétisées par différents travaux selon les déchèteries. Par exemple, la mise en place de garde-corps devant les bennes de chaque déchèterie a permis de prévenir les risques de chute des personnes.

Dans les déchèteries de Guichen et de Grand-Fougeray, les travaux engagés au niveau des bâtiments de stockage des déchets dangereux satisfont désormais les normes en vigueur. Côté environnemental, la gestion des eaux de ruissellements vers les milieux naturels a été améliorée sur les sites de Val d'Anast, Pipriac, Guichen et Grand-Fougeray.



Les travaux les plus conséquents ont concerné le réaménagement des entrées de chaque déchèterie, avec la mise en place d'un dispositif moderne d'accès informatisé. Ce système est composé d'une barrière à levée automatique placée à l'entrée et à la sortie des déchèteries, à laquelle est associé un lecteur de carte pouvant identifier chaque usager. La distribution des cartes d'accès aux usagers a également été très perturbée. Elle a dû être réorganisée et repoussée à plusieurs reprises. La mise en service du dispositif initialement prévu en fin d'année 2020 a finalement été programmée en mars 2021.

LA CENTRALE SOLAIRE SORT DE TERRE

Le projet de centrale solaire sur l'ancien centre d'enfouissement des déchets ménagers situé à Guignen a franchi une nouvelle étape.

UN PROJET FORT DE SENS

Pour mémoire, cet espace de 7,9 hectares, recevait les ordures ménagères produites pendant une 30aine d'années. Il a été fermé en 2002. À cause de cela, le sol est impropre à la culture. Avec l'installation de plus de 12000 panneaux, le site sera prochainement utilisé pour produire 5,5 Gwh d'électricité par an grâce à l'énergie solaire. C'est la consommation d'environ 5 750 habitants. Le chantier, retardé en raison de la crise sanitaire, a débuté en septembre 2020. La centrale solaire est mise en service depuis février 2021. En permettant de développer l'utilisation d'énergies renouvelables au niveau local et en évitant 380 tonnes d'émissions de CO_2 chaque année, ce projet représente un engagement fort pour l'environnement.

RACHAT DU PROJET PAR ENERG'IV (SEM* DU SDE 35)

Initialement porté par le groupe privé la Générale du Solaire, le projet a été racheté par Energ'IV du Syndicat Des Énergies d'Ille et Vilaine (SDE 35). C'est le Smictom des Pays de Vilaine qui a initié ce rachat afin d'accroître la maîtrise du projet par les acteurs publics locaux.

**SEM : Société D'Économie Mixte*

Le projet participera aussi à satisfaire les objectifs de production d'énergie renouvelable, fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), porté par le Pays des Vallons de Vilaine.
Energ'iV s'engage à accompagner le projet et son investissement initial pendant une durée de 20 ans. Cet investissement dans la durée est une garantie de pérennité du projet.

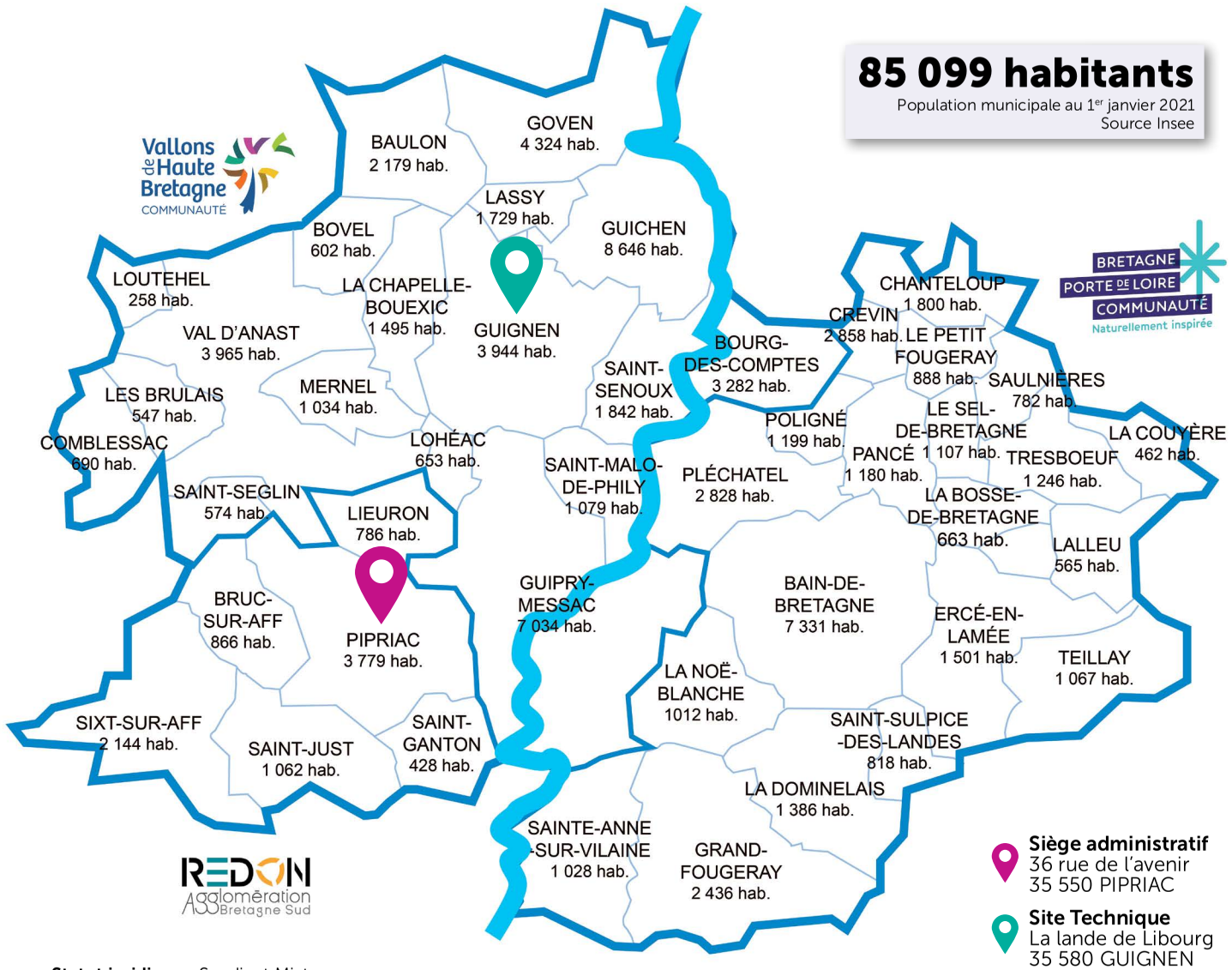


Présentation **Générale**

Fiche d'identité

Le Smictom des Pays de Vilaine est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en 1977 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 44 communes au sud du département d'Ille-et-Vilaine. Au 1er janvier 2019, les 3 intercommunalités adhérentes sont :

- **Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC)** - *18 communes*
- **Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC)** - 20 communes
- **Redon Agglomération** *(la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 31).*



Statut juridique : Syndicat Mixte

Arrêté préfectoral : 9 juin 1977

Compétences : Collecte et Traitement des Déchets Ménagers

N° de SIRET : 25350086200037

Code APE : 8412 Z

Date de création : 9 juin 1977

Présidente : Christine Gardan (depuis 2014), Élue à la Noë Blanche

Équipements : Centre d'enfouissement technique des déchets (CETD) en post-exploitation, site de la Lande de Libourg (quai de transfert des déchets et plateforme de compostage), 7 déchèteries et 2 plateformes d'apport de végétaux.

Labellisations : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Territoire Économe en Ressources, label Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA) pour le compost et l'exploitation de la plateforme de compostage. Compost issu de la collecte séparée des biodéchets labellisé « Utilisable en Agriculture Biologique ».

**SEM : Société D'Économie Mixte*

Compétences

Le Smictom des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement des déchets et effectue la facturation du service auprès de l'ensemble des ménages et d'un peu plus de 1 500 entreprises. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximales des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.

La prévention : le Smictom sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.

La collecte : 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages recyclables, biodéchets, déchets résiduels). Un réseau de 200 points d'apport volontaire pour les papiers et le verre et 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire sont en place.

Le traitement : La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen. Elle est gérée en régie. Pour les autres flux, les installations de traitement sont situées en majorité sur le département. Elles appartiennent au délégataire à qui le Smictom a confié le traitement via des marché publics.

La facturation : la redevance incitative est le mode de facturation du service mis en place. La redevance est la principale source de financement du Syndicat. Son caractère est incitatif car la facture est plus importante en cas d'augmentation de production de déchets. Le but de ce mode de facturation est d'améliorer les performances de tri et de tendre vers la réduction des déchets.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Données Insee et logiciel redevables

44 communes

85 099 habitants

Évolution démographique de moins en moins soutenue depuis 3 ans : **+ 0,3 %**

Superficie : **1 128 Km²**

Territoire rural dispersé : **75** habitants / km²

Entreprises

4 849 professionnels établis sur le territoire

dont **1 066** utilisateurs de la collecte en porte à porte et **143** usagers des déchèteries *(facturés)*

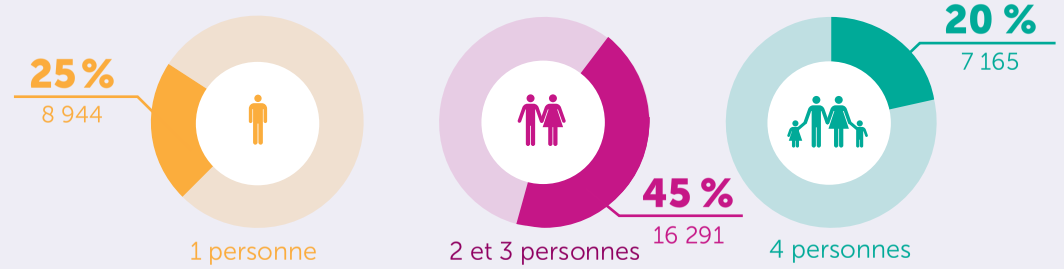
28 parcs d'activités

3 980 Établissements des secteurs industriel et tertiaire

869 exploitations agricoles

Typologie des ménages

35 961 ménages



36 500 logements dont :

85 % de résidences principales

6 % de résidences secondaires

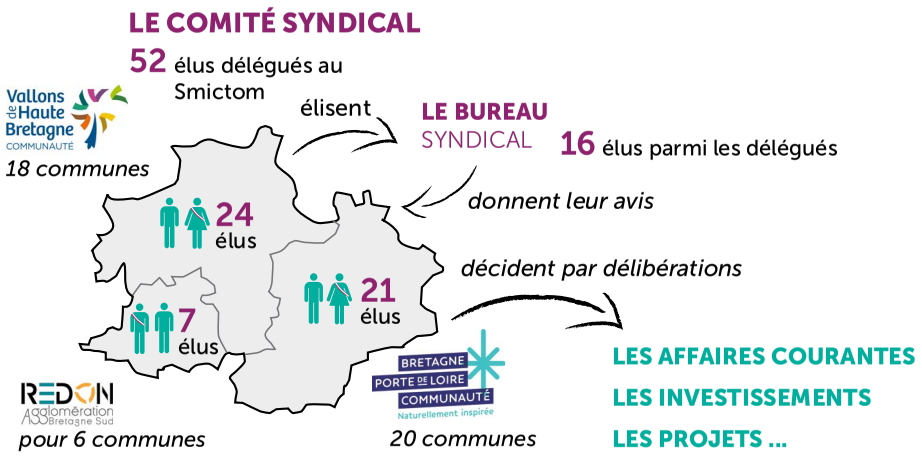
9 % de logements vacants

Gouvernance et fonctionnement du Smictom

Le Smictom a été créé en 1977 pour mutualiser le service public de gestion des déchets produits par plus de 85 000 habitants au sud de l'Ille-et-Vilaine. C'est un syndicat mixte, dont l'assemblée délibérante appelée « comité syndical », est composée de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux.
Ainsi, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, avec les élections municipales de 2020, a entraîné le renouvellement du comité syndical.

Celui-ci fonctionne sur le même principe qu'un conseil municipal. C'est lui qui prend les décisions concernant les affaires courantes, les investissements et les projets du syndicat. Il est aidé dans ses missions par le bureau syndical qui lui donne des avis. Le comité syndical et le bureau travaillent au sein de 5 commissions thématiques :

- Suivi du site de la lande de Libourg à Guignen.
- Suivi des déchèteries et des déchets des professionnels.
- Collectes des déchets.
- Finances et redevance.
- Prévention des déchets et communication.



Les élus membres du bureau syndical (mandat 2020-2026)



Christine GARDAN
Présidente
Bretagne Porte de Loire Communauté



Loïc LERAY
1er Vice-Président
Vallons de Haute Bretagne Communauté



Martine GUÉRIF
BPLC



Erwan NICOLAS
BPLC



Yves THEBAULT
2ème Vice-Président
Bretagne Porte de Loire Communauté



Yvon MELLET
BPLC



André BRIZARD
BPLC



Jean-Yves GLEMAU
3ème Vice-Président
Redon Agglomération



Yvonnick PERRIN
Redon Agglomération



Gérard BAUDU
Redon Agglomération



Antinéa LECLERC
4ème Vice-Présidente
Vallons de Haute Bretagne Communauté



Joël GARCIA
VHBC



Jérôme PAVOINE
VHBC



Christophe VERON
5ème Vice-Président
Vallons de Haute Bretagne Communauté



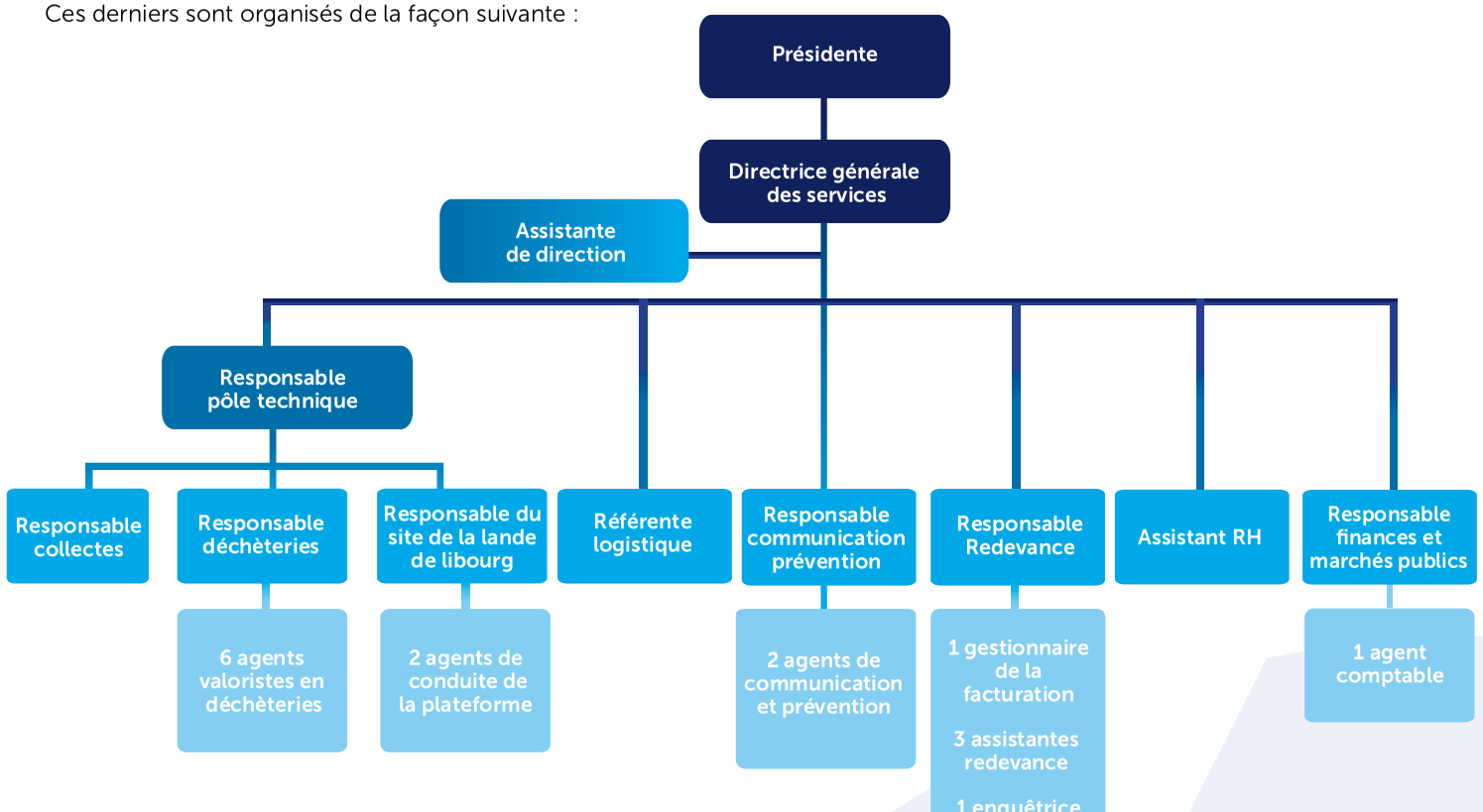
Jean LEMOINE
VHBC



Jacques LARRAY
VHBC

Le personnel en 2020

24 agents titulaires travaillent au sein des différents services du Smictom.
Ces derniers sont organisés de la façon suivante :



Certains agents travaillent sur plusieurs services.

Emplois liés aux déchets

Service	ETP	Évolution 2019-2020
Agents du Smictom (remplacements et renforts inclus)	26,82	↗
Salariés COVED en charge des collectes	35,1	↘
Salariés Mode d'Emplois et TEZEA	30	↗
Salariés VEOLIA chargés du transport des déchets	4,9	↗
Salariés PAPREC du centre de tri	5,3	↗
Salariés des prestataires en charge du traitement	2,8	↘
TOTAL	**104,9**	↗

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS GÉNÈRENT **UNE CENTAINE D'EMPLOIS**.

Synoptique des services

Ensemble des déchets pris en charge (DMA) 41 367 t

Déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport Volontaire (OMA)
18 814 t

Déchets apportés en déchèteries
22 553 t

DÉCHETS RÉSIDUELS

6 754 t collectées [1]

Quai de transfert à Guignen

Enfouissement **928 t** [1]

Valorisation Énergétique **5 743 t** [1]

EMBALLAGES

3 783 t collectées

Quai de transfert à Guignen

Erreurs de tri **981 t**

Centre de tri

Usines de recyclage [2] **2 285 t**

BIODÉCHETS

Mélangés avec **4 743 t** de végétaux des déchèteries

2 445 t collectées

Plateforme de compostage

Refus de criblage

Enfouissement **671 t**

4 143 t de compost

Particuliers **429 t**

Agriculture et paysagisme **3 714 t**

VERRE

4 453 t collectées

Quai de transfert à Guignen

Usines de recyclage **4 453 t**

PAPIERS

1 379 t collectées

Usine de recyclage **1 379 t**

Végétaux 8 699 t

Gravats 3 831 t

Incinérables volumineux [1] 1 807 t

Incinérables [1] 1 985 t

Ferraille 1 041 t

Plâtre 220 t

Cartons 643 t

Mobilier (DEA) 1 284 t

Déchets Électriques 766 t

Bois 1 071 t

Brique plâtrière et refus [3] 810 t

Objets d'occasion et textiles 75 t et 55 t

Autres déchets (piles, DASRI, huiles, DDS) 266 t

Broyage

Plateforme de compostage **4 743 t**

Autres sites de compostage **3 956 t**

Enfouissement ISDI **3 831 t**

Valorisation Énergétique **2 459 t**

Enfouissement ISDND **1 314 t**

Lorsque l'usine d'incinération est en maintenance

Usines de Recyclage **3 955 t**

Valorisation Énergétique **1 071 t**

Enfouissement ISDND **810 t**

Réemploi **130 t**

Traitements divers **266 t**

[1] Il existe une légère différence entre les tonnages collectés et les tonnages traités car il y a une perte d'humidité des déchets pendant le transfert et la tare des différents ponts à bascule sur lesquels sont pesés les déchets peut varier légèrement.

[2] Tonnages recyclés. La différence avec les tonnages collectés s'explique par le refus de tri et par le stockage de matériaux au centre de tri en fin d'année.

[3] Le refus provient du déclassement des bennes « déchets incinérables volumineux » et « plâtre ».

Les **Collectes**

Organisation et équipements

Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire sont réalisées par prestation de service. Depuis avril 2013, le titulaire du marché est la société COVED (filiale de PAPREC). Le marché a été renouvelé en 2020 pour 7 ans.

« Tous les biodéchets devront être triés à la source »

Le Smictom propose une solution depuis 2013

Objectif national 2023

8 BENNES BI-COMPARTIMENTÉES 26 T

1 BENNE BI-COMPARTIMENTEE 19 T

2 CAMIONS GRUES

2 PETITES BENNES

297 591 km
effectués pour la collecte en porte-à-porte

78 366 km
effectués pour la collecte des points d'apport volontaire (ensemble des flux)

soit **10** fois le tour de la terre !

35 salariés du collecteur
- 29 agents de collecte et conducteurs
- 3 agents de maintenance
- 1 responsable d'exploitation
- 1 chef d'équipe
- 1 assistante d'exploitation

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS :

5 800 INTERVENTIONS COMMANDÉES

dont **581** qui n'ont pas pu aboutir soit 10 % *(usager absent, bacs non accessibles...)*

5 219 INTERVENTIONS RÉALISÉES **SUR LES BACS** POUR :
- Une dotation
- un échange
- un retrait
- une réparation

C'est **15,34 % de plus** qu'en à 2019.

Lors d'une intervention, plusieurs bacs peuvent être ciblés.

291 AUTRES INTERVENTIONS EFFECTUÉES

(livraisons de bacs pour des manifestations, réassort de sacs biodégradables, réparation de PAV...)

Emballages	Déchets résiduels	Biodéchets
		
Collectés une fois toutes les 2 semaines en alternance		Collectés chaque semaine
28 542* **BACS** INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	**36 605** **BACS** INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	**34 923** **BACS** INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

** Seuls les bacs **pucés** sont présentés.*



Colonnes aériennes





Abris-bois

29 POINTS D'**APPORT VOLONTAIRE**

11 colonnes d'apport volontaire (dont un point équipé de colonnes enterrées), **10** abris en bois et **8** bacs de grande contenance sont répartis sur **13 communes**. Ces équipements sont mis en place dans les centres bourgs pour permettre aux usagers n'ayant pas la place de stocker 3 bacs à leur domicile d'évacuer leurs déchets. Ils sont également utilisés lorsque la géographie du lieu (pente, étroitesse de la voie d'accès) ne permet pas le passage de la benne pour assurer la collecte en porte à porte. Pour une facturation égalitaire à l'ensemble des usagers, les équipements du flux « déchets résiduels » sont dotés de tambours à accès contrôlé.

Verre **Papiers**

Les emballages en verre et les papiers sont collectés exclusivement en apport volontaire. Les colonnes sont réparties sur tout le terrioire.



212 COLONNES



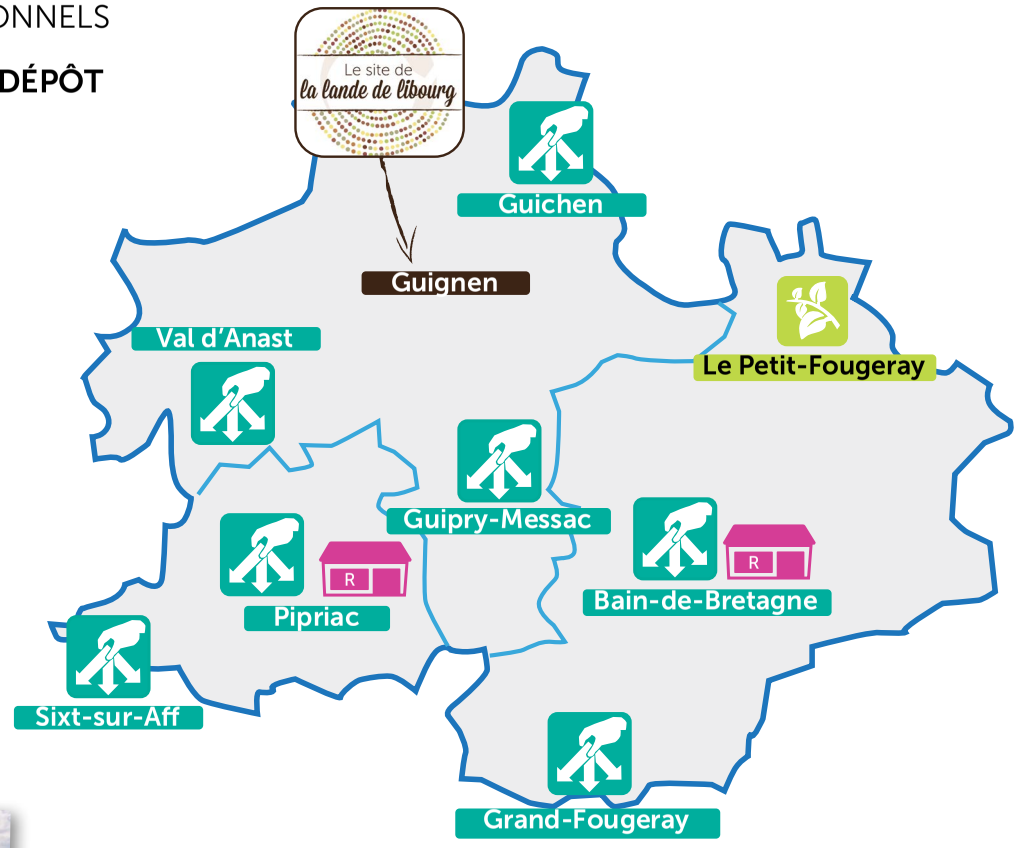
183 COLONNES

+12 % par rapport à 2019

7 **DÉCHETÈRIES** POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

1 PLATE-FORME DE **DÉPÔT DES VÉGÉTAUX**

2 **RECYCLERIES**









Les déchèteries, la plate-forme de dépôts de végétaux et les recycleries :

L'accueil des usagers en haut des quais des 7 déchèteries et à la plateforme d'apport de végétaux est assuré en régie (la régie signifie que la gestion est assurée directement par du personnel du Smictom). Les agents valoristes des déchèteries veillent à la qualité des déchets déposés dans les bennes, orientent les usagers, assurent le gardiennage et l'entretien des sites.

L'association intermédiaire de services Bainaise Mode d'Emploi assure la gestion de la Ressourcerie de Bain-de-Bretagne depuis 2006.
L'entreprise à but d'emploi TEZEA, qui a été créée grâce au programme expérimental territoire « zéro chômeur de longue durée » assure la gestion de la recyclerie de Pipriac.

Le site de la lande de libourg à Guignen :

Le site de la lande de libourg, situé à Guignen, est composé de 4 zones bien définies :

3 zones sont exploitées en régie :
- **la plateforme de compostage** où sont acheminés les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux issus des déchèteries. Ces déchets sont mélangés ensemble dans la proportion nécessaire à la fabrication de compost utilisable en agriculture biologique.
- **le quai de transfert : chaque jour les différents flux** (déchets résiduels, emballages et verre) arrivent sur ce quai puis sont transportés dans des camions semi-remorques vers leurs exutoires respectifs.
- **l'ancien centre d'enfouissement des déchets**, surveillé en post exploitation depuis sa fermeture en 2002. Cette zone s'étend sur 7,9 hectares de terrain. Le bureau d'étude AXE accompagne le Smictom dans cette mission. Un champ solaire a vu le jour le jour sur ce site en 2020.

1 zone dédiée au prestataire de collecte :
la zone d'exploitation du prestataire de collecte COVED où sont stockés les camions bennes et les équipements de collecte.

Flux et **Tonnages**

41 367 T C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉE EN 2020.



Soit le poids de 4 tours Eiffel !

Ceci représente **485 kg de déchets par habitant**.

Objectif réglementaire 2010 - 2020 :
« Priorité à la réduction des déchets ».
- 10 % de déchets en 10 ans.
Au Smictom : - 4,34 % en 10 ans.
(507 kg/hab en 2010)

Prochaine étape : réussir à réduire de 15 % les déchets ménagers produits d'ici 2030 !

Évolution de la production de déchets



*Évolution par rapport à l'année précédente.
Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets ménagers pris en charge.
Les OMA correspondent aux déchets pris en charge hors déchets déposés en déchèterie.
OMA = DMA - déchèteries.

Les effets des différents projets mis en place au fil des années sont bien illustrés sur le graphique ci-desssus.
Tout d'abord, les impacts de la refonte globale du dispositif de gestion des déchets en 2013, avec la mise en place de la collecte des biodéchets et de la redevance incitative. On voit apparaître le flux biodéchets qui plafonne à 29 kg/hab/an, et on voit baisser au fil des années les quantités d'ordures ménagères, pour une meilleure valorisation de nos déchets (augmentation des quantités d'emballages et de verre).

Ensuite, on constate les conséquences de la mise en place de l'extension des consignes de tri avec l'augmentation des quantités d'emballages triées dès juin 2019. Alors que les déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire sont contenus, mieux tirés et mieux valorisés, les déchets apportés en déchèterie ne cessent de croître, même s'ils sont, eux aussi, mieux triés et mieux valorisés. L'année 2020, si particulière, fait exception à ce constat. La crise sanitaire, sans précédent, a impacté les modes de consommation des usagers avec les confinements successifs et les fermetures des déchèteries. Ainsi les déchets collectés en porte-à-porte augmentent de 2,33 % (les emballages, le verre), quand les déchets apportés en déchèterie baissent de 15,35 %.

Tonnages collectés en 2020

Déchets résiduels



6 754 T
Collectées en 2020
+ 1 %
par rapport à 2019

Emballages



3 783 T
Collectées en 2020
+ 14,08 %
par rapport à 2019

Biodéchets



2 445 T
Collectées en 2020
+1,14 %
par rapport à 2019

Verre



4 453 T
Collectées en 2020
+ 6,71 %
par rapport à 2019

Papiers

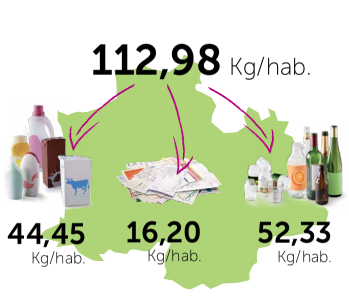


1 379 T
Collectées en 2020
- 4,5 %
par rapport à 2019

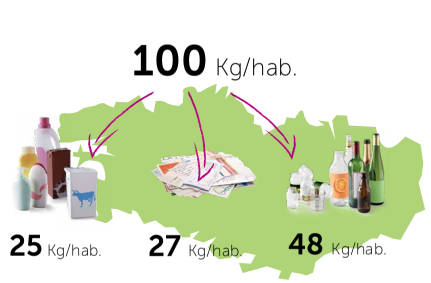
Déchèteries

22 553 T
Collectées en 2020
- 15,35 %
par rapport à 2019

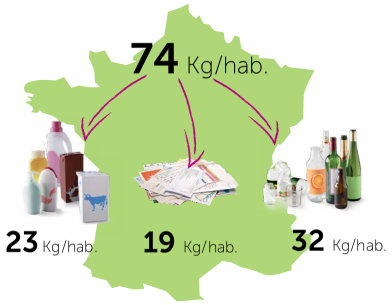
Comparatif des performances de collecte des emballages, des papiers et du verre



Smictom des Pays de Vilaine
(données 2020)



Bretagne
(données CITEO 2018)



France
(données CITEO 2018)

Les papiers...
avec le partenariat écoles



8
Nouvelles colonnes* installées dans 9 écoles partenaires

92,74 T de papiers collectées grâce à cette opération

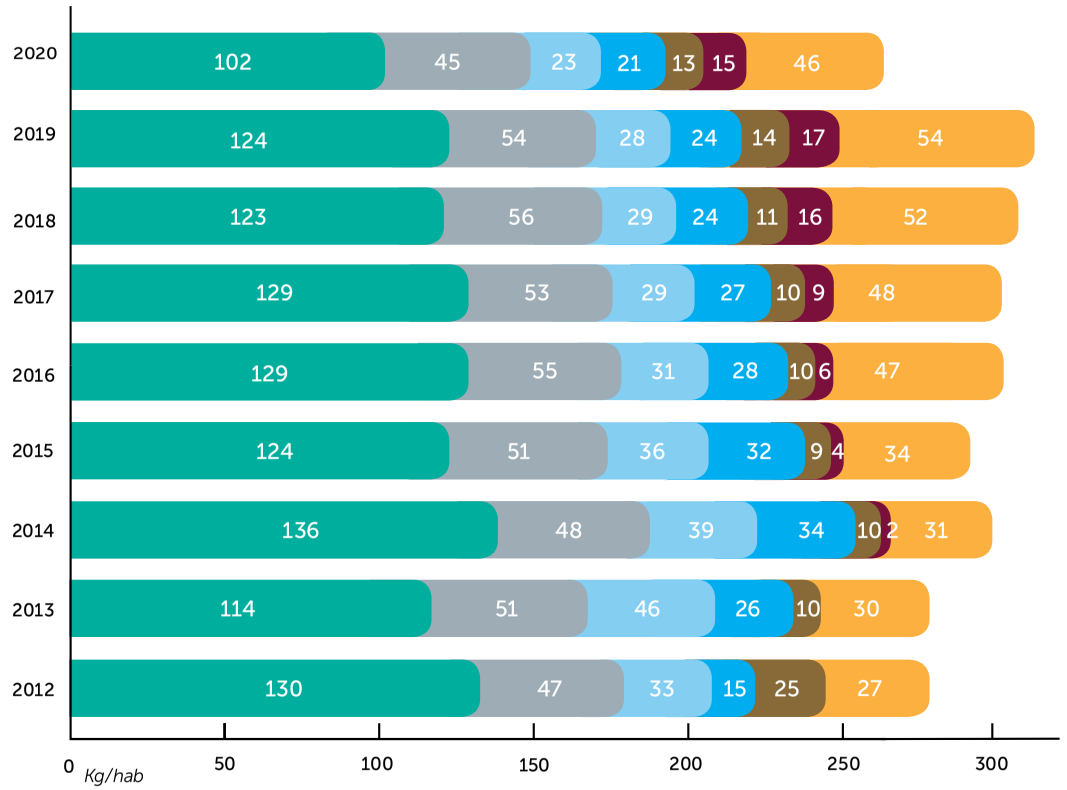
L'opération proposée par le Smictom est un partenariat gagnant-gagnant avec les écoles. Pour obtenir les subventions à la tonne de papiers collectée versées par Citeo, le Smictom incite les écoles à déclarer les tonnages collectés dans le cadre des opérations de ramassage des papiers en leur versant un financement des projets pédagogiques à hauteur de 15 euros par tonne collectée.

- École Sainte Anne - la rose des vents de Bain de Bretagne
- École jacques Cousteau de Val d'Anast
- École Sainte Catherine de Tresboeuf
- École Yak Rivais du Petit-Fougeray
- École Arc en Ciel de Crevin
- École Saint Martin de Guichen
- École Arthur Regnault de Pléchâtel
- École publique et école Saint François de Ercé-en-Lamée

**Situation au 31 décembre 2020.*

Flux et **Tonnages**

Évolution de la production de déchets en déchèteries en Kg par habitant



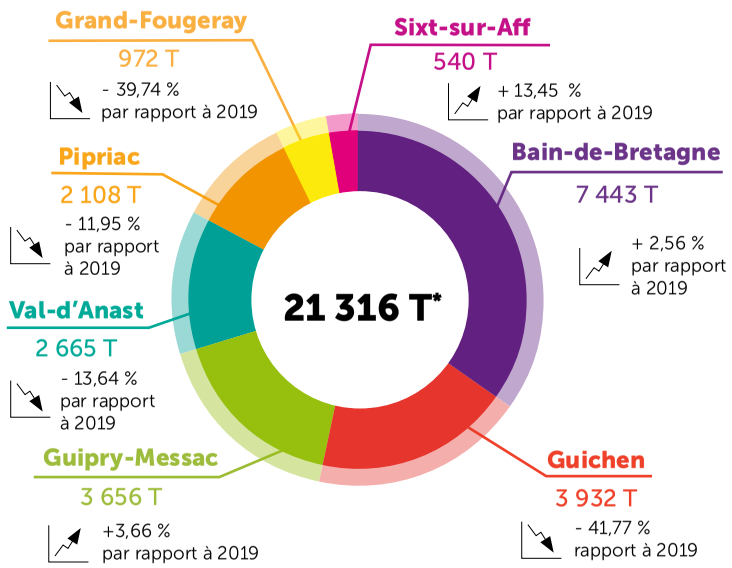
19 catégories de déchets sont triées en déchèterie.

4 flux constituent à eux seuls les 3/4 des déchets apportés.

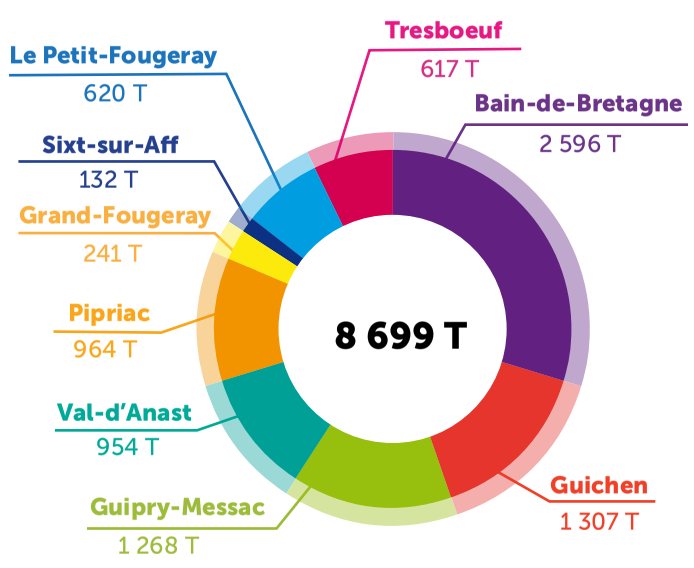
- Végétaux
- Gravats
- Incinérables
- Incinérables volumineux
- Bois
- Mobilier (DEA)
- Les 13 autres flux cumulés

Chaque déchèterie assure aux habitants la possibilité d'évacuer leurs déchets spéciaux, encombrants et dangereux. Les végétaux représentent de loin le premier gisement pris en charge par le Smictom. 4 flux (végétaux, gravats, déchets incinérables et déchets volumineux) constituent à eux seuls les 3/4 des déchets apportés. Les incinérables correspondent aux déchets non recyclables en mélange, par exemple divers objets en plastique, des chutes de matériaux, de la laine de verre usagée... Les quantités de déchets apportées en déchèterie baissent de façon importante en 2020 en raison de la fermeture des déchèteries pour assurer les travaux liés à la mise aux normes et à l'installation du dispositif informatisé des accès et lors du 1er confinement du printemps, pendant plusieurs mois.

Répartition des tonnages par déchèterie



Tonnages de végétaux



Les déchèteries ayant été fermées pour cause de travaux en 2020 (Guichen, Val d'Anast, Pipriac) ont logiquement connu une baisse de fréquentation et d'apport de tonnages importante. Les déchèteries restées ouvertes et dont les horaires d'ouverture ont été élargis pour pallier les fermetures, ont connu en parallèle une fréquentation plus importante (Guipry-Messac, Bain-de-Bretagne, Sixt-sur-Aff).

* Le chiffre présenté indique les tonnages apportés en déchèterie, sans les tonnages de végétaux des plate-formes de Tresboeuf et du Petit-Fougeray

22 553 T C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS APPORTÉE EN DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES VÉGÉTAUX EN 2020.

En baisse de 15,35 % par rapport à 2019 !

VÉGÉTAUX	GRAVATS	VOLUMINEUX	INCINÉRABLES	BOIS	CARTONS
8 699 T	**3 831 T**	**1 807 T**	**1 985 T**	**1 071 T**	**643 T**
- 17,44 % par rapport à 2019	- 16,81 % par rapport à 2019	- 9,38 % par rapport à 2019	- 14,77 % par rapport à 2019	- 11,85 % par rapport à 2019	- 14,95 % par rapport à 2019

PLÂTRE	FERRAILLE	RÉEMPLOI	TEXTILES	MOBILIER	DEEE
220 T	**1 041 T**	**75 T**	**55 T**	**1 284 T**	**766 T**
- 37,85 % par rapport à 2019	- 6,06 % par rapport à 2019	- 41,25 % par rapport à 2019	- 48,31 % par rapport à 2019	- 13,02 % par rapport à 2019	- 16,03 % par rapport à 2019

BRIQUES PLATRIÈRES + REFUS	DÉCHETS DANGEREUX	HUILES	PILES	DASRI
810 T	**226 T**	**32 T**	**7 T**	**1 T**
- 8,58 % par rapport à 2019	+ 20,35 % par rapport à 2019	- 20 % par rapport à 2019	-9,85 % par rapport à 2019	- 6,95 % par rapport à 2019

Les quantités de polystyrène et d'ampoules ne sont pas présentées compte tenu de leur faible tonnage. Ces 2 types de matériaux suivent une filière de recyclage.

- 15,35 % de déchets en 2020 en déchèterie : du jamais vu dans l'histoire du Smictom ! La réduction est observée sur tous les flux, sauf celui des déchets dangereux. Ce constat positif, sans doute identique sur l'ensemble du territoire national, est dû aux fermetures consécutives des déchèteries pour les travaux de rénovation, mais surtout aux fermetures de l'ensemble des déchèteries françaises lors du 1er confinement au printemps 2020. La très forte fréquentation des déchèteries à partir du mois de juillet lors de la réouverture complète de toutes les déchèteries n'aura pas eu comme conséquence un rattrapage des quantités de déchets pris en charge par rapport aux années précédentes.

Le réemploi ...

Avec la vente d'objets de seconde main dans les recycleries



2 recycleries sont implantées sur le territoire du Syndicat. L'une à Bain-de-Bretagne, gérée par l'association Mode d'Emplois depuis 2006, et l'autre à Pipriac, gérée par l'entreprise à but d'emploi TEZEA, créée en 2013. Le Smictom est propriétaire du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne. Les recycleries représentent un engagement fort pour développer le réemploi et l'achat d'occasion. Le Smictom a installé des caissons sur l'ensemble des déchèteries pour permettre de donner une seconde vie aux objets. Ces objets sont récupérés par les recycleries pour les vendre à bas prix.

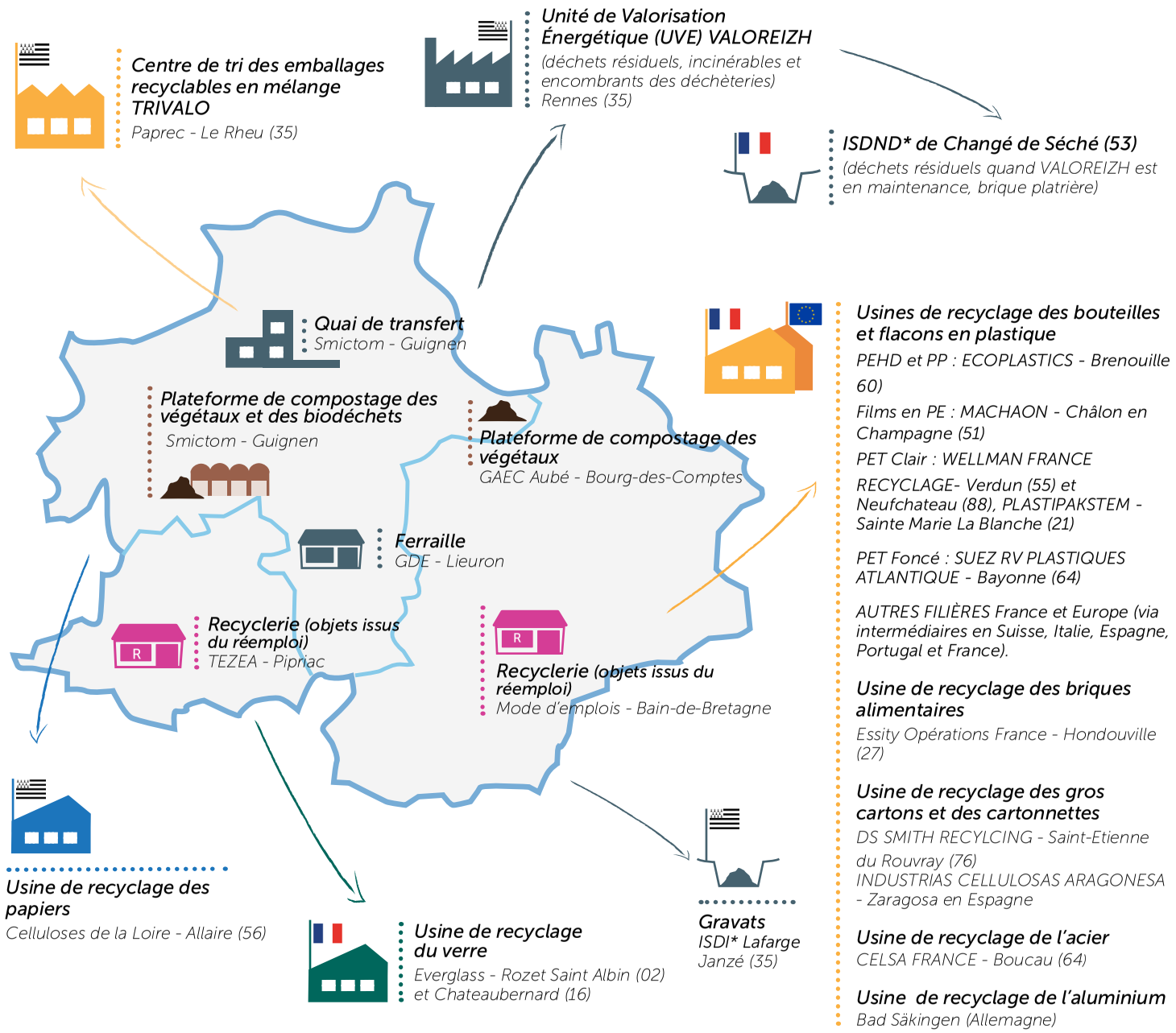
75 T d'objets détournés de la benne incinérables.

Traitement et **Valorisation**

Localisation des principales installations de traitement

*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

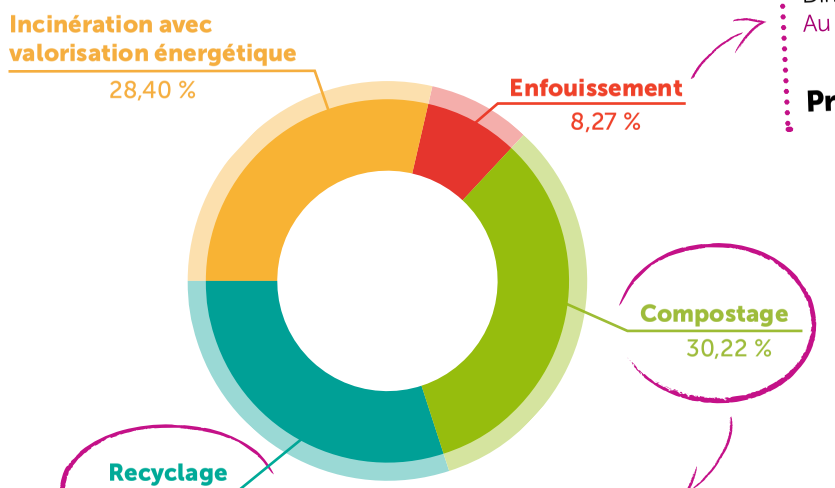
*ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes (gravats).





Que ce soit pour être recyclé, composté ou que ce soit pour tout autre type de traitement, le fait d'éviter le transport des matériaux collectés vers des destinations lointaines a toujours été une ambition du Smictom.
La majeure partie des déchets pris en charge ont un exutoire local sur le territoire du Smictom ou très proche (végétaux, biodéchets, déchets résiduels, gravats, papiers, ferraille, réemploi).
Les emballages déposés dans les bacs à couvercle jaune du Smictom des Pays de Vilaine, après avoir été triés par type de matière au centre de tri Paprec situé au Rheu, sont acheminés vers diverses usines de recyclage implantées en France ou en Europe. Par exemple, les pots de yaourt en polypropylène (PP) et les bouteilles de lait en plastique opaque (PEHD) sont recyclés chez Ecoplastics dans l'Oise (60). Ils deviendront des pièces pour l'industrie automobile (pare-chocs...), du cordage synthétique, de nouveaux emballages alimentaires....

Taux de valorisation par type (hors gravats) :



Objectif réglementaire 2010 - 2020 :
Diminuer de 30 % les déchets enfouis en 2020.
Au Smictom : **- 33,38 % en 2020 par rapport à 2010**
4 581 tonnes enfouies en 2010 et 3 052 tonnes en 2020

Prochaine étape : - 50 % en 2025 !

Objectifs réglementaires 2010- 2020 :
Taux de valorisation matière et organique : 55 % en 2020
Au Smictom : **63,33 % en 2020**

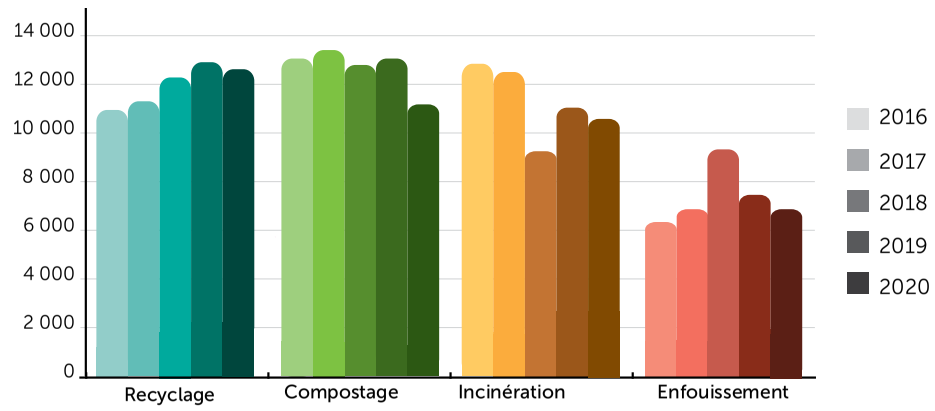
Prochaine étape : 65 % en 2025 !

Le taux de recyclage et de compostage atteint 63,33 % en 2020. C'est un peu moins qu'en 2019. Malgré tout, cet excellent résultat obtenu en partie grâce à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets et à l'extension des consignes de tri des emballages permet au Smictom de dépasser de plus de 8 points l'objectif réglementaire qui visait 55 % de taux de recyclage et de compostage cette année.

Avec - 33,38 % de déchets enfouis entre 2010 et 2020, l'objectif règlementaire de – 30 % est également atteint. Les prochaines étapes réglementaires à l'horizon 2025, plus ambitieux seront sans doute plus difficiles à joindre avec notamment l'arrêt de l'usine de valorisation énergétique pour rénovation, qui contraindra le Smictom à avoir recourt temporairement à des alternatives. L'enfouissement en fait partie.

Évolution des tonnages par type de valorisation (avec gravats) :

La valorisation des déchets par le recyclage ne cesse d'augmenter depuis 5 ans. Le compostage a baissé en 2020 avec la fermeture des déchèteries et la baisse de tonnage des végétaux pris en charge mais reste un mode de traitement majeur.
L'incinération et l'enfouissement varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre. C'est la conséquence des dysfonctionnements et des arrêts pour opérations de maintenance de l'usine de valorisation énergétique VALOREIZH qui amènent à orienter les ordures ménagères vers l'enfouissement.



Types de valorisation des déchets issus des **déchèteries** (gravats inclus) :

Cartons, ferraille, bois, mobilier, polystyrènes, films plastiques, plâtres, textiles, DEEE, huiles et piles	17,70 %	Recyclage	↗
Gravats, briques platrières et refus	20,57 %	Enfouissement	↘
incinérables et volumineux, déchets dangereux, DASRI	22,56 %	Incinération et valoriation énergétique	↗
Végétaux	38,60 %	Compostage	↘
Objets donnés aux recycleries pour la revente	0,58 %	Réemploi	↘



Compostage des biodéchets

Les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux déposés en déchèteries sont acheminés sur **la plateforme de la lande de libourg à Guignen** pour y être compostés. Depuis sa création en 2014, elle est gérée en régie. 3 personnes travaillent à temps plein pour assurer le suivi de cet outil.
Le process de compostage s'effectue en plusieurs étapes. Après avoir été mélangés, les végétaux broyés et les biodéchets sont déposés dans un tunnel de fermentation pendant 4 semaines. Ensuite, la matière est transférée sur une zone de maturation pendant 8 à 12 semaines et est régulièrement retournée à l'aide d'un engin appelé TBU (retourneur d'andains tabulaires). Enfin, la matière organique est tamisée avec un cribleur pour obtenir le compost.



1

Arrivée quotidienne des biodéchets collectés en porte-à-porte



2

Mélange avec du broyat de végétaux issu des déchèteries



3

Phase de fermentation dans les tunnels pendant 4 semaines



4

Phase de maturation en andain pendant 8 à 12 semaines et tamisage

FLUX ENTRANTS (en tonnes)

	Quantité traitée	Évolution par rapport à 2019
Biodéchets	2 445 T	+ 1,16 %
Végétaux issus des déchèteries	4 743 T	- 36,82 %
TOTAL ENTRANTS	7 188 T	- 27,57 %

FLUX SORTANTS (en tonnes)

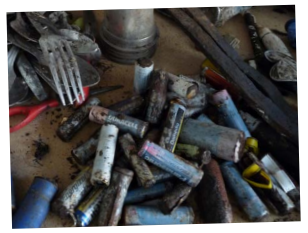
	Quantité produite	Évolution par rapport à 2019
Compost	4 143 T	+ 20,33 %
Refus de criblage* enfouis	671 T	- 18,27 %
TOTAL SORTANTS	4 814 T	+ 12,90 %

La différence de tonnages entre les flux entrants et sortants est due à la transformation de la matière organique.

Le refus de criblage apparaît suite au tamisage de la matière organique, pour retirer les indésirables et les éléments grossiers du compost. Il s'agit donc d'un mélange de branchages grossiers et de divers déchets en mélange qui se retrouvent dans le process malgré les précautions prises en amont (refus de collecte des bacs présentant des indésirables, retrait d'éventuels sacs d'ordures à l'arrivée des biodéchets sur la plateforme). Cette année, un test de réintégration dans le process de la majorité du refus de criblage produit, a été réalisé. 1 084 tonnes de ce refus ont été réutilisées dans le procédé. L'enfouissement de ces tonnes de refus non valorisables a donc été évité.







Exemples de déchets indésirables retirés à l'issue du process de compostage.

Qualité du compost

Chaque année, le compost est analysé. Des échantillons sont transmis à un laboratoire pour en étudier la composition.

6 analyses réalisées par un laboratoire indépendant.

Les éléments analysés sont ceux qui ont un intérêt agronomique (rapport C/N, azote, potassium, phosphore, taux de matière organique…), les éléments traces métalliques (plomb, cuivre, chrome…) ou encore les micro-polluants organiques. Aucune non conformité n'a été relevée en 2020.

2 labels de haute qualité environnementale.

Depuis 2016, le compost est certifié :

- Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique.
- Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA).

Pour en assurer la conformité et la qualité, des audits et des analyses approfondies sont régulièrement réalisés.



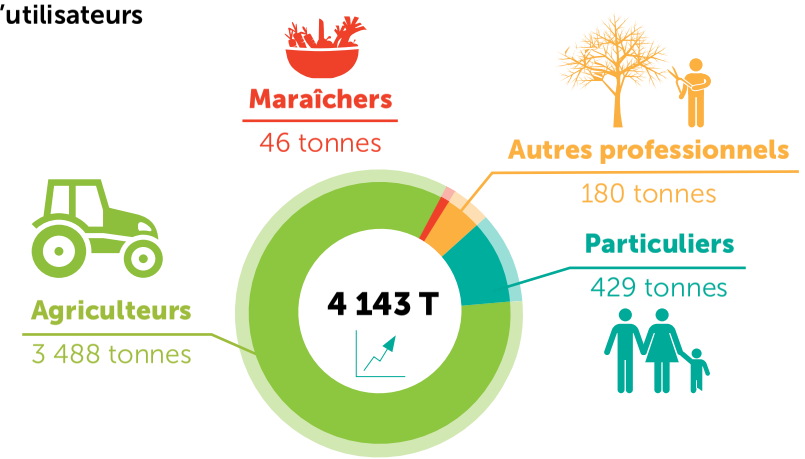
Opération de criblage



Compost stocké en hiver. L'humidité et la chaleur du compost est observable avec la différence de température

Débouchés

Répartition des tonnages par type d'utilisateurs



4 143 T de compost produit … équivaut à **581** terrains de foot fertilisés.

Cette année, la demande de compost par les agriculteurs a été plus importante que les années précédentes. Puisque la vente aux agriculteurs est privilégiée, la mise à disposition en déchèterie pour les particuliers a donc baissé.

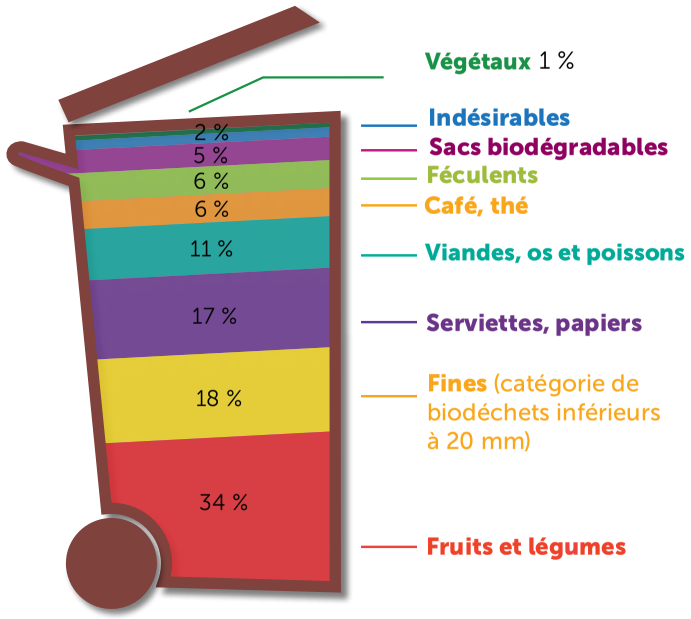
Pour les agriculteurs et les paysagistes, les tarifs de vente du compost sont dégressifs selon la quantité commandée :

- jusqu'à 10 tonnes : 8 € la tonne,
- de 11 à 100 tonnes : 6 € la tonne,
- à partir de 101 tonnes : 4 € la tonne.

Composition des déchets

Le Smictom réalise des caractérisations (étude de la composition) sur des échantillons représentatifs des déchets produits par les habitants. Grâce à cela, une photographie du contenu des poubelles peut être élaborée. Ces données sont essentielles pour déterminer les pistes d'amélioration de tri et de réduction possible.

Composition des biodéchets

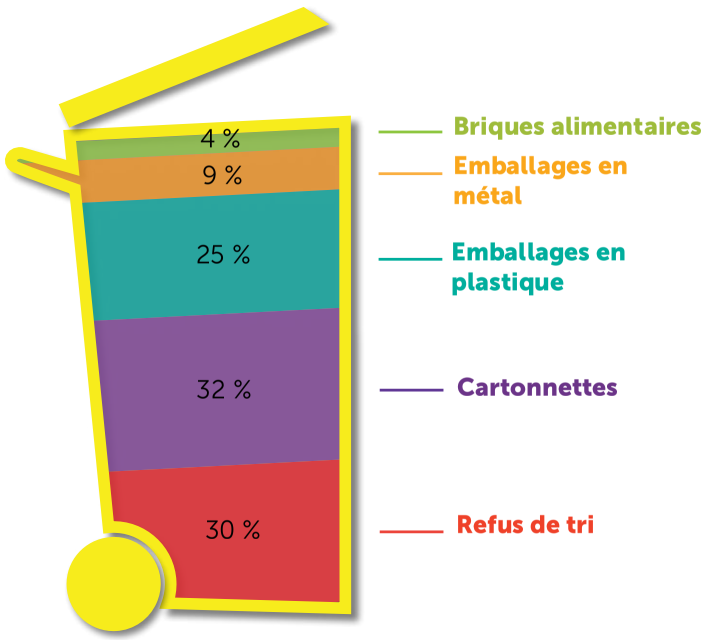


Le flux « biodéchets » comporte une majorité de déchets issus de la préparation des repas (épluchures de fruits et de légumes) et de restes de repas (viandes, os, arrêtes de poisson, féculents). Les déchets indésirables représentent 2 % du contenu du bac de collecte biodéchets. Ces indésirables sont composés de matériaux non organiques : des sacs en plastique, des capsules de café en métal ou en plastique, des poubelles de salle de bain contenant des déchets en mélange représentent la majeure partie de ces indésirables. Ces déchets se retrouvent ensuite en fin de process de compostage dans le refus de criblage.

L'enfouissement de ces refus de criblage représente un coût de 77 905 € soit 2,13 € par facture en 2020. C'est un peu moins que l'an passé , grâce au test de réinjection d'une partie de ce refus de criblage dans le process de compostage effectué cette année.



Composition des emballages

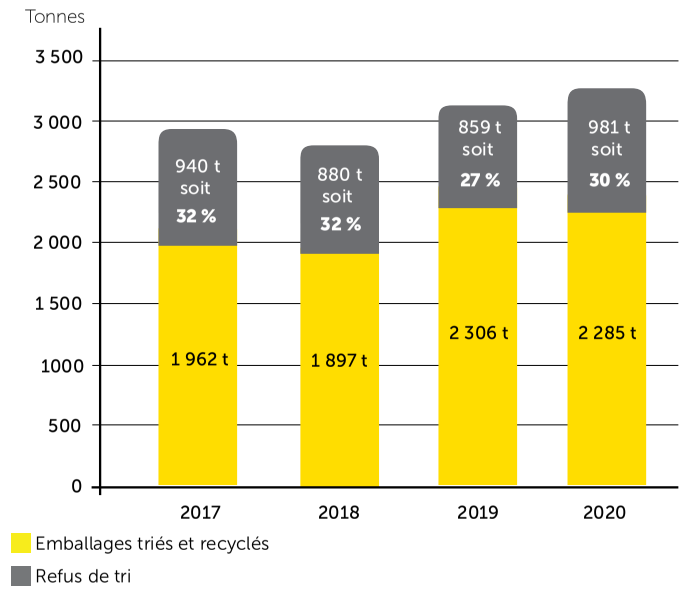


ATTENTION :
Le dépôt des emballages en sacs poubelle au lieu du vrac passe en refus de tri. Ceci est constaté régulièrement dans les bacs à couvercle jaune.

Évolution des refus de tri

En 2020, même si le flux collecté dans les bacs jaunes augmente, la quantité d'emballages triée au centre de tri du Rheu et envoyée vers les usines de recyclage stagne. Ceci est dû au taux de déchets indésirables dans les bacs à couvercle jaune (refus de tri des emballages) qui repart à la hausse en 2020 et atteint 30 %.

La proportion que représente ces refus de tri reste toujours élevée. Le refus de tri représente un indicateur financier important. **Aujourd'hui, la prise de charge de ce refus coûte 147 089 € soit 4 € par facture !**



Sensibilisation et **Prévention**

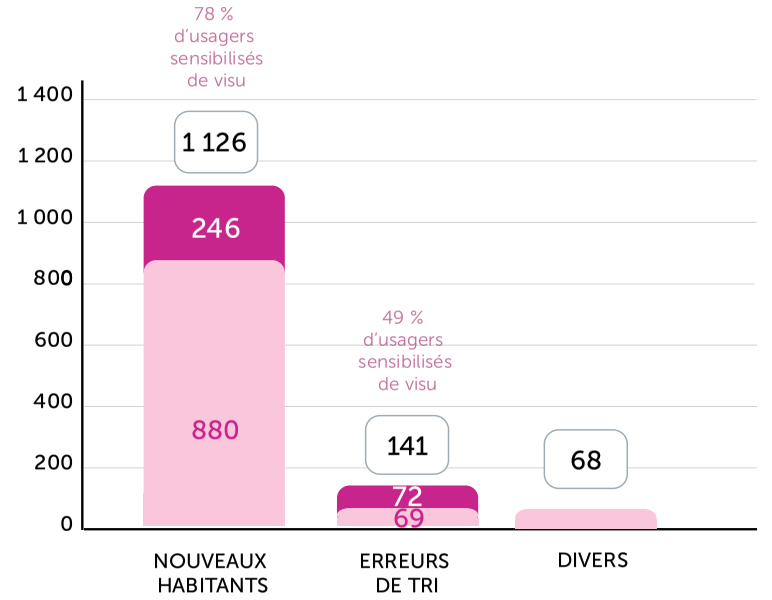
Sensibiliser et informer

Le service communication/prévention réalise plusieurs actions pour sensibiliser les usagers :
- aux bonnes pratiques de gestion des déchets et d'utilisation du service,
- à réduire la production de déchets.

Rencontrer les usagers

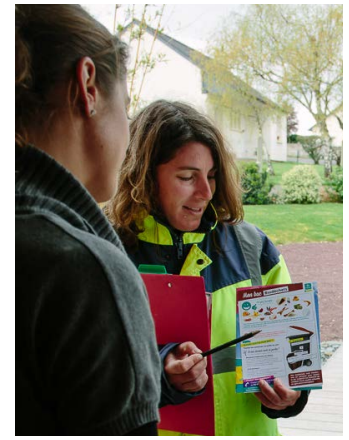
Des interventions liées à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sont réalisées pour :

- **expliquer les consignes de tri** suite aux signalements de refus de collecte (des bacs emballages et biodéchets),
- conseiller et informer **les nouveaux usagers** (habitants et professionnels) des bonnes pratiques d'utilisation du service, des règles de tri et des astuces de réduction des déchets et les informer des règles de facturation.



Information directe : l'agent de communication a rencontré l'usager. L'explication s'est faite de vive voix.

Information indirecte : l'usager était absent, non joignable ou a décliné la proposition. Des documents d'information (mémo tri, Kit pratique, calendrier de collecte...) lui ont été envoyé ou déposé à domicile.



En 2020, la majorité des sensibilisations ont été réalisées par téléphone.

Inciter à réduire la production de déchets

Composteurs à tarif réduit

7 567 composteurs en place en 2020

En 2020, **20,73 %** des foyers sont équipés d'un composteur

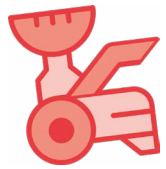
5 487 en bois de 600 litres

2 080 en plastique de 320 litres



206 composteurs distribués en 2020

Location de broyeurs



127 bons de 30 % de réduction demandés en 2020

98 locations réellement réalisées

+ 38,03 % par rapport à 2019

Avec les déchèteries fermées, la demande du bon de réduction a augmenté. Plus d'usagers ont entrepris le recyclage des végétaux au jardin

Stop-pub



28 % des foyers sont équipés de Stop pub

(Source La Poste)

Les Indicateurs **financiers**

Coût aidé moyen par habitant :

82,32 € HT

90,31 € TTC

Le coût aidé est le coût du service restant à la charge du syndicat (subventions, aides et soutiens déduits) et qui est financé par la redevance.

+ 2,52 € TTC

Par rapport à 2019

- 10,18 € HT

Par rapport à la moyenne nationale

Coûts en 2020 de prise en charge des végétaux

Les végétaux représentent le flux le plus important pris en charge par le Smictom. Les coûts de gestion sont les suivants :



71,56 € TTC
PAR TONNE
Coût aidé

16,26 € TTC PAR REMORQUE DE VÉGÉTAUX
Coût aidé



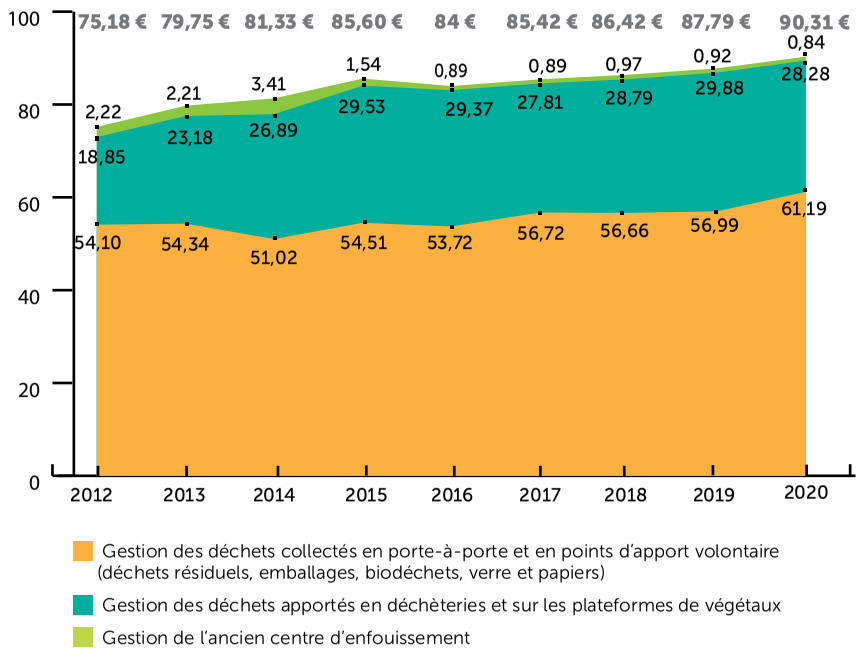
Bilan financier

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 992 576 €	2 006 434 €
Recettes	9 575 479 €	1 732 161 €
Résultat 2020	**582 903 €**	**- 274 273 €**
Résultat 2019 reporté	+ 516 624 €	+ 408 638 €
Résultat cumulé	**+ 1 099 527 €**	**134 365 €**

En 2020, Le budget global (fonctionnement + investissement) du Smictom des Pays de Vilaine s'élève à plus de 11 millions d'euros dont près de 9 millions d'euros en fonctionnement.
L'examen du compte administratif montre que les recettes de la redevance qui augmentent permettent de compenser la baisse des autres recettes et de couvrir les dépenses.

Évolution des coûts aidés des déchets

En euros TTC/hab. (source : ComptaCoût®*)*



Les coûts présentés dans le graphique ci-dessus (coût aidé de la gestion des déchets d'un habitant) correspondent aux charges totales desquelles sont déduites les soutiens financiers et les subventions. Ils illustrent les dépenses restant à la charge du Smictom. Les coûts de gestion des déchets sont difficiles à contenir en raison de l'instabilité des prix de revente des matériaux et malgré les efforts de maîtrise des dépenses des différents services.

Détail des coûts de gestion par flux

En France, la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est l'un des postes les plus importants du budget des établissements gestionnaires puisqu'il atteint, selon les estimations, entre 7 et 10 milliards d'€ par an. Afin de favoriser la connaissance et la maîtrise de ces coûts, l'ADEME a mis au point une méthode, COMPTACOUT®, ainsi que des outils dont la « Matrice des coûts » qui offrent un cadre standardisé pour les évaluer et les comparer à ceux d'autres territoires équivalents.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de cette matrice. Elles sont **exprimées en Hors Taxes.** Pour les initiés, un ajustement des durées d'amortissement est appliqué afin de permettre une comparaison entre les territoires. C'est pour ces 2 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif. De plus, la redevance et les contributions des Communautés de communes n'y apparaissent pas.

	Déchets résiduels	Emballages	Biodéchets	Verre	Papiers	Déchèteries[1]	Autres[2]	TOTAL
Charges de structure	162 749 €	189 968 €	180 099 €	17 942 €	8 967 €	219 091 €	6 416 €	785 232 €
Communication	16 076 €	9 004 €	5 819 €	10 599 €	3 282 €	47 512 €	-	92 292 €
Prévention	3 690 €	2 066 €	9 024 €	2 432 €	753 €	58 000 €	-	75 965 €
Pré-collecte	308 322 €	219 813 €	372 498 €	3 475 €	6 733 €	-	-	910 842 €
Collecte	650 828 €	665 414 €	1 283 136 €	143 122 €	83 964 €	598 471 €	-	3 424 934 €
Transfert / Transport	115 839 €	162 917 €	-	33 951 €	-	425 448 €	-	738 155 €
Traitement	581 128 €	887 190 €	172 096 €	-	-	1 152 494 €	65 432 €	2 858 340 €
TOTAL DES CHARGES	**1 838 632 €**	**2 136 372 €**	**2 022 672 €**	**211 521 €**	**103 699 €**	**2 501 016 €**	**71 848 €**	**8 885 760 €**
TVA ACQUITTÉE	*144 211 €*	*181 290 €*	*165 804 €*	*15 880 €*	*8 696 €*	*160 656 €*	*4 213 €*	*680 750 €*
Vente de matériaux	-	70 056 €	4 040 € [3]	81 828 €	72 681 €	78 022 € [3]	-	306 627 €
Soutiens	39 288 €	948 151 €	-	32 110 €	82 957 €	95 323 €	-	1 197 829 €
Subventions	52 154 €	40 674 €	189 650 €	1 493 €	462 €	65 608 €	4 532 €	354 573 €
Autres	1 128 €	89 €	4 022 €	-	-	16 566 €	-	21 805 €
TOTAL DES PRODUITS	**92 570 €**	**1 058 970 €**	**197 712 €**	**115 431 €**	**156 100 €**	**255 519 €**	**4 532 €**	**1 880 834 €**
COÛT AIDÉ HT	1 746 061 €	1 077 401 €	1 824 961 €	96 091 €	-52 401 €	2 245 497 €	67 315 €	7 004 926 €
COÛT AIDÉ TTC	1 890 272 €	1 258 691 €	1 990 765 €	111 971 €	-43 705 €	2 406 154 €	71 528 €	7 685 675 €
COÛT AIDÉ HT/HABITANT	20,52 €	12,66 €	21,45 €	1,13 €	-0,62 €	26,39 €	0,79 €	**82,32 €**
COÛT AIDÉ TTC/HABITANT	**22,21 €**	**14,78 €**	**23,39 €**	**1,32 €**	**-0,51 €**	**28,28 €**	**0,84 €**	**90,31 €**

[1] Dans la colonne « Déchèteries », sont associés les coûts de gestion des 2 plateformes d'apport de végétaux (situées au Petit-Fougeray et à Tresboeuf).
[2] Les coûts exprimés dans la colonne « Autres » correspondent à la gestion de l'ancien centre d'enfouissement.
[3] Intègre les ventes de compost.

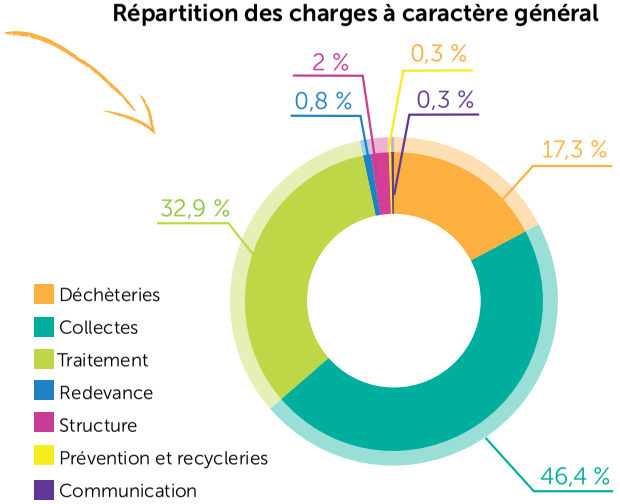
Les Indicateurs **financiers**

Détail des dépenses de fonctionnement

Types de dépenses	Coût (en euros TTC)	Évolution 2019/2020
011 - Charges à caractère général	**7 313 721,08 €**	**+ 0,4 %**
dont structure	*142 796,81 €*	*+ 27,95 %*
dont redevance	*59 964,16 €*	*+ 5,05 %*
dont communication	*18 849,54 €*	*- 67,85 %*
dont prévention et recycleries	*24 892,24 €*	*- 1,05 %*
dont déchèteries	*1 265 447,09 €*	*- 8,52 %*
dont collectes	*3 395 181,83 €*	*- 2,80 %*
dont traitement	*2 406 589,41 €*	*+ 6,76 %*
012 - Charges de personnel	**1 177 256,65 €**	**+ 8,96 %**
042 - Amortissements	**364 384,73 €**	**- 8,19 %**
66 - Charges financières	**38 727,61 €**	**- 10,95 %**
67 - Charges exceptionnelles	**47 578,98 €**	**18,66 %**
65 - Autres charges de gestion courante	**50 906,80 €**	**- 3,70 %**
TOTAL	**8 992 575,85 €**	**-0,05 %**

Les charges de fonctionnement restent maîtrisées en 2020. Les charges à caractère général, qui représentent 81,3 % des dépenses en 2020, sont stables, malgré l'augmentation des charges de structure (achat de masques et de produits de désinfection pour la protection des agents, désinfection des déchèteries). Aussi, il faut noter que la fermeture des déchèteries pendant plusieurs mois a entrainé une baisse des dépenses d'environ 200 000 €. Les dépenses de personnel augmentent de 8,96 %. Cette augmentation est due en partie à la reprise en régie de la gestion de la déchèterie de Bain-de-Bretagne et de la plateforme d'apport de végétaux du Petit-Fougeray.

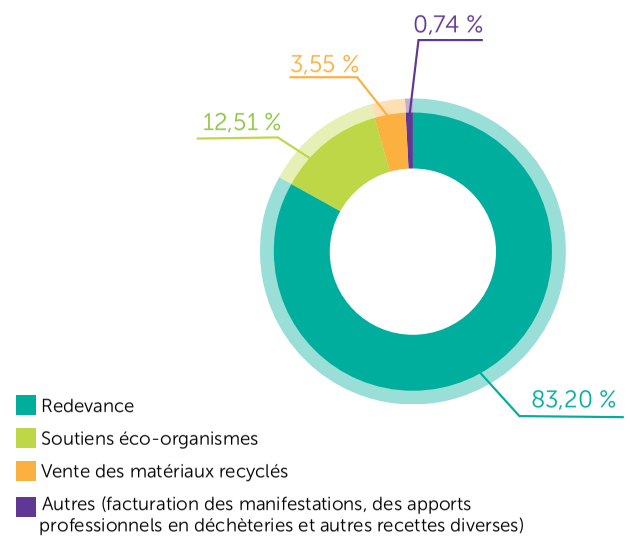
Répartition des charges à caractère général



Détail des recettes de fonctionnement

Types de recettes	Montant	Évolution 2019/2020
70 - Produit des services	**8 306 100,68 €**	**+ 2,53 %**
dont redevance	*7 966 446,84 €*	*+ 5,63 %*
dont vente de matériaux	*306 391,19 €*	*- 41,16 %*
dont autres recettes (vente de compost par exemple)	*33 262,65 €*	*- 14 %*
74 - Soutiens, subventions, participations	**1 200 125,41 €**	**- 15,78 %**
dont participation des Communautés de communes	*-*	*-100 %*
dont soutiens Eco-organismes	*1 197 829,41 €*	*- 3, 63 %*
dont subventions - FCTVA	*2 296,00 €*	*- 88,21 %*
013 - Atténuation de charges	**32 453,04 €**	**- 21,16 %**
042- Opérations d'ordre	**-**	**-**
75-76-77- Autres produits	**36 799,93 €**	**-6,55 %**
TOTAL	**9 575 479,06 €**	**- 0,65 %**

En 2020, la hausse des recettes avec la redevance suffit tout juste a compenser la baisse des autres recettes (vente de matériaux, subventions et soutiens financiers). Les communautés de communes ne participent plus financièrement au fonctionnement du service.



Dépenses d'investissement

Types de dépenses	Coût (en € TTC)
041 - Opérations patrimoniales	28 309,67 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	322 947,70 €
Études, achats et travaux	1 655 176,60 €
*21 - Dont acquisitions d'équipements **	*329 794,71 €*
20 - Dont frais d'études	*11 296,26 €*
*23 - Dont travaux sur les déchèteries et le quai de transfert ***	*1 314 085,63 €*
TOTAL	**2 006 433,97 €**

** En 2020, les acquisitions ont concerné l'achat de bacs et de colonnes d'apport volontaire ainsi que les bornes et barrières pour l'accès informatisé en déchèterie.*

*** Cette année, le Smictom a investi pour plus de 1,3 M d'€ dans la mise aux normes des déchèteries et dans l'installation du système informatisé des accès.*

Recettes d'investissement

Types de recettes	Montant
040 - Amortissements	364 384,73 €
10 - Dotation FCTVA	339 466,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	1 000 000€
041 - Opérations patrimoniales	28 309,67 €
TOTAL	**1 732 160,89 €**

Liste des principales prestations en cours en 2020

Désignation	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Nom de l'entreprise	Montant réglé TTC en 2020	Date de fin de marché
Gestion des déchets résiduels et des collectes sélectives	Collecte des déchets (résiduels, emballages, biodéchets, verre et papiers) et maintenance des bacs	Marché Public (MP) - 5 ans	COVED	3 290 656 €	31/03/2025
	Tri et conditionnement des emballages	MP - 3 ans	PAPREC NCI	968 021 €	31/12/2023
	Station de traitement des lixiviats	MP - 5 ans	VEOLIA EAU	67 203 €	31/12/2022
	Transport des déchets résiduels et des emballages*	MP - 2 ans	VEOLIA	297 378 €	30/09/2022
	Traitement des déchets résiduels	MP - 5 ans	VALOREIZH	639 241 €	30/09/2022
Fournitures de contenants	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets résiduels et des emballages	MP - 4 ans	CONTENUR	73 609 €	24/04/2023
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets résiduels et les emballages	MP - 1 an	SULO	39 325 €	20/01/2021
	Fourniture de bacs biodéchets avec Lorient Agglo	MP - 3 ans	SULO	10 220 €	19/06/2021
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour le verre et les papiers	MP - 1 an	QUADRIA	36 743 €	01/07/2021
	Fourniture de sacs biodégradables (*avec Lorient Agglo*)	MP - 3 ans	JEMACO	82 863 €	19/06/2021
Gestion des déchèteries	Accueil des usagers de la recyclerie et de la déchèterie de Bain et de la plateforme végétaux du Petit-Fougeray	BdC	MODE D'EMPLOIS	45 414 €	-
	Transport et enfouissement des briques plâtrières	BdC	VEOLIA	76 776 €	-
	Location, « packmatage » et enlèvement des bennes	MP - 4 ans	VEOLIA/LG	315 953 €	30/11/2024
	Traitement des encombrants, des incinérables, du plâtre	MP - 4 ans	VALOREIZH / VEOLIA	427 738 €	30/11/2024
	Enfouissement des gravats	MP - 4 ans	LAFARGE	19 298 €	30/11/2024
	Traitement des déchets dangereux (DDS)	MP - 4 ans	TRIADIS	183 514 €	30/11/2024
	Valorisation du bois	MP - 4 ans	PAPREC	42 486 €	30/11/2024
	Valorisation des cartons	MP - 4 ans	VEOLIA	15 297 €	30/11/2024
	Broyage, transport et valorisation des végétaux*	MP - 2 ans	VEOLIA / EVA / THEAUD	143 963 €	30/09/2022
	Mise en place de l'accès informatisé en déchèteries	MP - 3 ans	TRADIM	134 352 €	27/11/2020
Gestion du site de la lande de libourg	Fourniture d'électricité et d'énergie	MP - 2 ans	TOTAL ENGIE	23 348 €	31/12/2022
	Criblage du compost	BdC	EVA BEAUCÉ	46 299 €	-
	Enfouissement des refus de criblage	BdC	SÉCHÉ	78 930 €	-
	AMO suivi des ICPE	MP - 3 ans	AXE	27 141 €	14/12/2021
Redevance	Location du logiciel de gestion de la redevance	MP - 4 ans	TRADIM	24 442 €	31/12/2021

La redevance

La **redevance incitative** est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi par les élus du Smictom. Elle est effective depuis le 1er janvier 2014. Elle consiste à intégrer une part variable dans la facturation à l'usager.
Le montant de la redevance est calculé en fonction du volume du bac gris mis en place et du nombre de fois où il est collecté.

La mise en oeuvre de la redevance incitative a largement contribué à l'obtention des performances de tri et de réduction des déchets du syndicat.

« Progression des établissements vers une généralisation de la tarification incitative ».
15 millions d'habitants doivent être couverts en France en 2020.

Objectif LTE

Au Smictom, 100 % des ménages sont facturés selon la redevance incitative depuis 2014.

Modes de calcul

Particuliers

Part fixe
comprenant l'abonnement* et 12 levées du bac gris, en fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)

+

Part variable
correspondant au nombre de levées au delà de 12 du bac gris, multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

= Redevance annuelle

Professionnels et communes

Prix au litre
(en fonction de la fréquence de collecte choisie et du type de déchet collecté)

X

Volume
des bacs mis en place.

= Redevance annuelle

** L'abonnement comprend : 52 levées du bac biodéchets, 26 levées du bac emballages, les accès en déchèterie et aux bornes d'apport volontaire (verre et papiers), le transport et le traitement de tous les déchets pris en charge.*

Tarifs 2020

Ménages

Pour les résidences principales équipées de bacs individuels



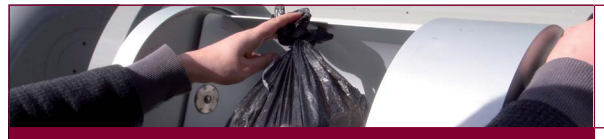
	80L 1 personne	120L 2 à 3 personnes	180L 4 personnes	240L 5 à 7 personnes	340L 8 personnes et +
Part fixe (abonnement aux services incluant 12 levées du bac gris)	150 €	196 €	218 €	240 €	262 €
Part variable : coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	6,10 €	6,60 €	7,10 €	7,60 €	8,10 €

Pour les résidences secondaires équipées de bacs individuels



	80L 1 personne	120L 2 à 3 personnes	180L 4 personnes	240L 5 personnes	340L 8 personnes et +
Part fixe (abonnement + 6 levées)	130 €	156 €	175 €	195 €	214 €
Part variable [1] coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 6 levées	6,10 €	6 ,60 €	7,10€	7,60 €	8,10 €

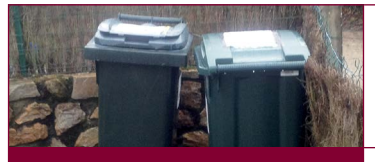
Pour les foyers en zone d'apport volontaire avec contrôle d'accès (résidences principales)



	1 personne	2 à 4 personnes	5 personnes et +
Part fixe (abonnement + forfait ouvertures du tambour)	150 € (32 ouvertures)	196 € (93 ouvertures)	240 € (144 ouvertures)
Part variable coût unitaire de l'ouverture du tambour supplémentaire au forfait	2,25 € par ouverture supplémentaire		

Une grille tarifaire spécifique pour les résidences secondaires utilisant les bornes d'apport volontaire est également proposée.

Pour les foyers équipés de bacs communs (certains collectifs)



	80L	120L	180L	240L	340L	660L
Part fixe (coût unitaire par logement)	150 €					
Part variable (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	6,10 €	6,60 €	7,10 €	7,60 €	8,10 €	11,80 €

Non Ménages

Professionnels, établissements publics, associations...

Tarifs de la collecte en porte-à-porte :

Type de déchets	Prix au litre pour une collecte 2 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois tous les 15 jours
Déchets résiduels	2,84 €	1,42 €	0,71 €
Emballages recyclables	Collecte non proposée	0,52 € (sous condition)	0,26 €
Biodéchets	0,52 €	0,26 €	Collecte non proposée

Tarifs pour les apports en déchèterie (depuis le 1er juillet 2015) :

- gratuité pour les cartons, ferrailles, films plastiques, polystyrènes et bois
- 12 €/m³ pour les végétaux
- 24 €/m³ pour les incinérables (volumineux ou non)
- 15 €/m³ pour les gravats
- 14 €/m³ pour le plâtre

Les mouvements d'usagers sur le territoire

3 532 Emménagements

2 955 Déménagements

	1 276	1 844	412
Emménagements	Bretagne Porte de Loire Communauté	Vallons de Haute Bretagne Communauté	Redon Agglomération
Déménagements	1 069	1 557	329

En 2020, **6 487** déclarations d'emménagements ou de déménagements ont généré autant de mises à jour de dossiers des usagers pour l'utilisation du service du Syndicat. C'est 5,11 % de moins que l'an passé.

La redevance

La facturation

La facturation des usagers est réalisée en régie.
Pour les ménages, la facture comprend le montant de la part fixe de l'année N et le montant de la part variable de l'année N-1.
Depuis 2018, la facturation se fait en 5 temps :
- l'émission principale,
- 4 émissions complémentaires réalisés en cours d'année pour assurer une régularisation des situations (dégrèvements ou factures).

Émission principale

L'émission principale est réalisée au cours du 1er trimestre de l'année.

	Vallons de haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Total des émissions
NOMBRE DE FACTURES	18 895	13 722	4 297	36 914
NOMBRE DE DÉGREVEMENTS	166	135	48	349
TOTAL	**19 061**	**13 857**	**4 345**	**37 263**

Parmi les 36 914 factures émises lors de l'émission principale, **417** ont concerné la redevance des établissements publics du territoire et sont adressées par voie dématerialisée.

Évolution du nombre de factures émises

Types de paiement de la facture

Type de paiement choisit par l'usager	Nombre de factures (Emission principale)
Par prélevement automatique	9 337
Autres (chèque, TIP, en ligne...)	27 577
TOTAL	**36 914**

En 2020, 25,3 % des usagers ont choisi de payer leur facture par prélèvement automatique. C'est 9,7 % de plus que l'année précédente. Le prélèvement automatique s'effectue en 4 échéances : en mai, juillet, septembre et novembre.

Focus sur la facturation des communes

Depuis l'année 2018, la méthode de facturation des déchets produits par les établissements publics communaux (salles des fêtes, écoles, services techniques...) a évolué.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2017, un forfait de 178 € pour 500 habitants était encore appliqué.

Ce forfait était loin de couvrir le coût du service. Aujourd'hui, **ces tarifs sont identiques à ceux des entreprises privées**.

236 182 €
facturés aux communes

+ 4 111 €
Par rapport à 2019

Émissions complémentaires

	Vallons de haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Nombre de factures (Emissions complémentaires)
FACTURES	3 336	2 259	737	6 332
DÉGREVEMENTS	1 164	852	287	2 303
TOTAL	**4 500**	**3 111**	**1 024**	**8 635**

4 émissions complémentaires de factures sont réalisées au cours de l'année. Elles correspondent aux mises à jours réalisées à l'aide du logiciel de suivi des redevables « ECOCITO ». Elles sont déclenchées suite aux déclarations d'emménagements et de déménagements, ou encore suite aux évolutions de situation familiale qui impliquent un changement de volume de bac (naissance, départ de grands enfants par exemple). Le traitement de ces régularisations représente une part importante de la mission des agents du service redevance.

Recouvrement de la redevance

Intecommunalité	Redevance 2019	Redevance 2020
	Taux au 31/12/2020	
Vallons de Haute Bretagne Communauté	97 %	94 %
Bretagne Porte de Loire Communauté	97 %	95 %
Redon Agglomération	96 %	*non communiqué*

Données issues des trésoreries et des Communautés de communes.

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage des créances qui seront perçues (factures réellement réglées par les usagers).

Au 31 décembre 2020, le taux atteint déjà 94 % pour VHBC et 95 % pour BPLC.

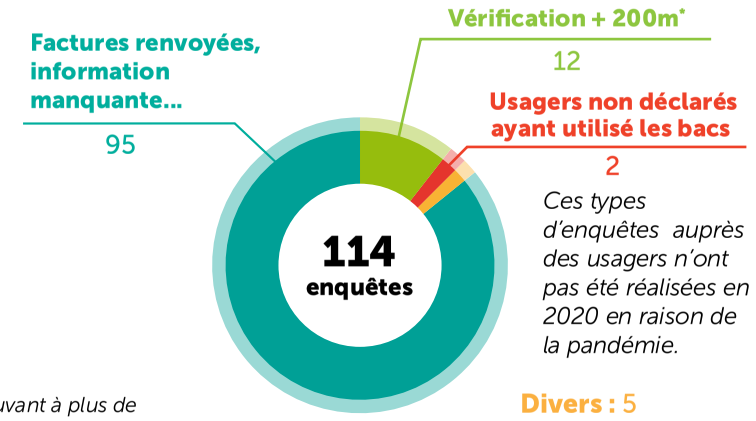
Plus on avance dans le temps, plus le taux augmente.

Enquêtes

Des enquêtes sont réalisées sur le terrain et permettent la mise à jour des données du fichier de redevables.

Ces enquêtes servent à :

- vérifier des références de bacs n'ayant pas pu être collectés,
- vérifier des données liées à l'usager et leur cohérence avec la situation identifiée sur le terrain,
- identifier la raison de l'utilisation d'un bac de collecte au niveau d'un logement vacant (souvent il s'agit d'usagers non déclarés).



Ces types d'enquêtes auprès des usagers n'ont pas été réalisées en 2020 en raison de la pandémie.

** Vérification pour l'application du tarif dédié aux habitations se trouvant à plus de 200 mètres du point de collecte.*

Réclamations des usagers

Réclamations enregistrées et traitées (courriers, mails et appels téléphoniques)	En 2019	En 2020
Réclamations concernant la facture	**510**	**214**
dont réclamations concernant une facture suite à un départ	*323*	*139*
dont demande de révision de la facture suite à un changement de situation ou au constat d'une erreur sur le compte de l'usager	*162*	*65*
dont demande de réduction de la facture à cause de problèmes financiers	*25*	*10*
Contestations sur la redevance (prix du service par rapport à son utilisation, augmentation des tarifs...)	**367**	**155**
Contestations sur le service collectes	**32**	**7**
Contestations sur le service déchèteries	**-**	**20**
Réclamations sur une anomalie de collecte individuelle (bac non collecté, bac cassé...)	**740**	**689**
TOTAL	**1649**	**1085**

Les réclamations présentées correspondent aux démarches faites par les usagers par courrier, par mail et par téléphone. En 2020, la fermeture temporaire de l'accueil physique et téléphonique du Smictom pendant le premier confinement a forcement induit une baisse des demandes des usagers, cet indicateur est donc a prendre avec prudence cette année.

- La majorité des 219 réclamations concernant la facture sont liées aux départs d'usagers en dehors du territoire (pour 139).
- 155 contestations sur la redevance représentent des réclamations telles que l'augmentation des prix ou le montant de la facture par rapport à l'utilisation qui est faite du service. **Elles représentent une faible proportion par rapport à l'ensemble des utilisateurs du service (moins de 1 %).**
- Les 689 anomalies de collectes sont traitées par les agents du service redevance en lien avec la responsable du service collecte et le prestataire Coved. Ce sont des demandes individuelles et ponctuelles, essentiellement pour un défaut de collecte.

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

ASAP : Avis de Somme À Payer.

Biodéchets : Portion fermentescible des déchets résiduels. Par souci de simplicité, au Smictom des Pays de Vilaine, ce terme désigne les déchets organiques de cuisine (épluchures, marc de café…), les restes de repas ainsi que certains végétaux des ménages présents dans la poubelle comme les fleurs fanées.

CITEO : Nouvel organisme né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio ayant pour vocation de réduire l'impact environnemental des filières de gestion des emballages et des papiers.

Coûts aidés hors taxe : Dans la méthode ComptaCoût®, les coûts sont présentés hors TVA. Pour définir les « coûts aidés », on déduit de la somme des charges, les recettes industrielles, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses. Ces coûts représentent le reste à charge qui doit être supporté par la redevance.

Compost Plus : Réseau national de collectivités pour promouvoir la collecte séparée et la valorisation des biodéchets, auquel adhère le SMICTOM.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (il s'agit des déchets médicaux comme les seringues par exemple).

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (correspond aux DDM, Déchets Dangereux des Ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

DEA : Déchets d'Équipements et d'Ameublement, il s'agit du mobilier (matelas, salons de jardin, divers meubles).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones…).

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Terme comptable.

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement. Exploitation industrielle ou agricole susceptible d'impacter le milieu environnant. Ces installations nécessitent une surveillance accentuée et sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat (DREAL).

ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (site d'enfouissement de matériaux inertes comme les gravats).

ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux.

LEADER : programme de financement Européen pour assurer une Liaison Entre Action de Développement et Économie Rurale.

LTE ou LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en août 2015, elle porte sur l'Économie circulaire, sur un modèle énergétique durable et sur les déchets. Elle donne un cadre réglementaire à toute une série d'objectifs que les collectivités doivent viser.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers), c'est à dire les déchets collectés hors déchèteries.

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles. Elles correspondent à ce que l'on appelle les déchets résiduels collectés dans les bacs à couvercle gris.

Refus de tri : déchets non recyclables déposés dans les bacs de collecte sélective. Il s'agit des erreurs de tri.

RI : Redevance Incitative.

TER : Territoire Économe en Ressources.

